

Asselininformation



Revue officielle de l'Association des Asselin inc.

Juin 2014

Volume 34, n°2



Fresque historique de la *Fête des voisins* Asselin, Bilodeau et Pepin-Lachance
présentée dans l'église de Sainte-Famille le 17 août 2013.

En bas, les ancêtres Jacques Bilodeau (Pierre Bilodeau), Geneviève Longchamp (Nicole Boulanger),
Jacques Asseline (Jean-Pierre Asselin), Louise Roussin (Lucie Poirier)
Antoine Pepin dit Lachance (Paul Lachance) et Marie Teste (Danielle Lachance)

Sylvie et Lucie Asselin exposent leurs œuvres : à voir

Deux de nos membres artistes-peintres exposeront leurs œuvres dans les jours qui viennent.
Vous êtes invités à venir les rencontrer pour découvrir et apprécier leurs talents.



Sylvie (D-XI) Asselin est énergienne de formation et artiste-peintre. Sa démarche est sensible aux mouvements de la vie que l'on porte à l'intérieur de soi et se transpose dans ses toiles : elle aborde le concept de la fleur de vie basée sur le principe de la géométrie sacrée. La fleur de vie exprime le mouvement vibratoire de l'atome dans la cellule.

Prochaines expositions :

- 5, 6 et 7 septembre 2014 : *Salon international du mieux-être de Lévis* au Centre des Congrès , Lévis

- 5 au 16 novembre 2014 :

Exposition collective à la *Galerie d'art Espace contemporain*, 313, rue St-Jean, Québec

- Décembre 2014 : Exposition solo à la *Brûlerie St-Roch*, 375, rue St-Joseph à Québec

- Avril 2015 : Exposition solo à *Encadrement Chic Design* à St-Romuald, 940, Chemin du Sault



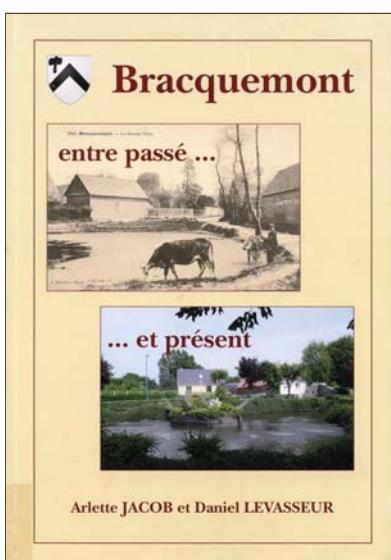
www.facebook.com/sylvieasselin.artistedelame
<http://ispeedzone.com/userstore/sylvie-asselin-artistedelame>

Lucie (R-X) Asselin, administratrice à l'Association, tiendra une journée *Expo-arts* les 12 et 13 juillet 2014 de 10 h à 14 h dans les jardins de sa résidence au 17, des Hêtres à Gatineau. Des tableaux à l'huile et à l'acrylique seront présentés par quatre autres artistes de la région de l'Outaouais. On peut s'y rendre par l'autoroute 50, sortie # 150 (du boul. Lorrain).

Pour informations : 819-669-6634



Histoire de Bracquemont, entre passé...et présent



Le village des ancêtres David et Jacques Asseline avait déjà fait l'objet d'une histoire du 12^e siècle jusqu'à 1894. **Arlette Jacob et Daniel Levasseur**, que nous avons bien connus depuis 1988, ont complété cette histoire jusqu'à aujourd'hui dans un volume grand format de 182 pages (21x29.5 cm). Après un rappel d'événements consignés au premier volume, vieux plans, vieux événements marquants tels le Camp de César (on parle de 2000 ans), l'église du 12^e siècle, le passage de Jeanne d'Arc en route vers le bûcher de Rouen, le Château, les guerres et les personnages célèbres, vient la suite dans la modernité. En rappel du passage de l'*Association des Asselin* en 1990 pour un retour aux sources et la visite des Bracquemontais en 1991, pour le retour des choses et de l'amitié, cinq pages de textes et photos couleurs traitent des visites à Bracquemont et à Québec, en particulier chez le Lieutenant-gouverneur Martial Asselin. Un volume intéressant et de bonne facture, disponible chez les auteurs au coût de 57 € pour un volume et 96 € pour deux volumes. (Frais de postes inclus)

Pour le commander, s'adresser à :
Arlette Jacob, 1 Clos les Masures, 76370 Bracquemont, France.

Message du président



À tous les Asselin,

La présente revue *Asselininformation* est différente des précédentes puisque les quatre pages couvertures sont imprimées en couleurs et aussi par le fait que 17 pages sont consacrées à un seul article, soit les textes de la fresque historique présentée dans l'église de Sainte-Famille, lors de la *Fête des voisins* en 2013.

On ne pouvait se permettre de classer dans les archives de l'Association cette riche documentation historique concernant la vie des premiers ancêtres Ancelin et Asselin à l'Île d'Orléans, sans en faire profiter tous nos membres et leurs familles.

C'est la raison pour laquelle quelques chroniques régulières se feront attendre pour les publier dans la revue de janvier 2015. Vous remarquerez aussi que la page réservée aux coordonnées de l'Association placée jusqu'à maintenant à la page 2 au début de la revue, se trouvera désormais vers la fin, juste avant les pages couleurs. Pour conclure, soulignons que la revue *Asselininformation* demeure aussi intéressante.

L'Association des Asselin a perdu, en avril dernier, un membre qui a été important au sein du Conseil d'administration pendant 22 ans, l'abbé

Robert Asselin, qui a célébré plusieurs messes lors de nos ralliements annuels. Il en est question à la page 24. Nous offrons nos sincères sympathies aux membres de sa famille

Aussi, un des cinq fondateurs de la *Fédération des associations de familles du Québec*, monsieur Jacques Lemieux, est décédé en décembre 2013. Il formait, avec le premier président M. Michel Langlois, une équipe extraordinaire convaincue de l'importance de regrouper les associations de familles dans une fédération afin de s'entraider dans leurs objectifs et leurs réalisations. À noter que *l'Association des Asselin* est une des 5 associations de familles fondatrices de la Fédération en 1983.

Il y a 25 ans, en 1989, se tenait un premier rassemblement des Asselin à Pohénégamook. Cette année, nous y retournerons et ce rassemblement des 23 et 24 août 2014 nous permettra de participer au *Grand Congrès Mondial Acadien* qui se tient tous les 5 ans. Nous vous attendons nombreux pour fêter avec les Asselin qui ont, par alliance, des descendants acadiens dont vous pouvez consulter les noms à la page 5 de cette revue.

Un bel été à tous et au plaisir de se voir au rassemblement des Asselin à Pohénégamook.

Denis Asselin, président

Sommaire

Sylvie et Lucie Asselin exposent leurs toiles : à voir...2	Les Ancelin, Asselin et Asseline de France en visite au Québec23
Une histoire de Bracquemont entre passé et présent...2	Suggestions d'hébergement au rassemblement 201423
Message du président3	L'abbé Robert Asselin nous a quittés24
Convocation à l'assemblée générale annuelle4	Objets promotionnels et formulaires.....25
Élections des administrateurs4	Coordonnées de l'Association des Asselin.....26
Programme du rassemblement 2014 à Pohénégamook4	<u>SONDAGE</u> : les revues et archives sur CD et DVD...27
Familles acadiennes alliées aux Asselin5	Localisation des terres Asselin, Bilodeau et Pépin.....28
Textes de la fresque historique de la <i>Fête des voisins</i>6	

Convocation à l'assemblée générale annuelle

Vous êtes, par la présente, convoqués à l'assemblée générale annuelle de l'Association des Asselin inc. qui aura lieu le samedi 23 août 2014 à 16 h 30, au Centre communautaire Lionel-Charest, situé au 524, rue de la Fabrique, à Pohénégamook (secteur Estcourt), dans le Témiscouata.

Élections des administrateurs

Neuf administrateurs complètent cette année leur mandat de deux ans : François, Jean-Marc, Marcel, Marie-Claude et Yvan Asselin, Jacqueline Faucher Asselin, Lucie Poirier, Marcel Sasseville et Nicole Labrie Asselin. Nous invitons tous les Asselin intéressés à venir travailler dans l'équipe, à poser leur candidature avant ou au cours de l'assemblée générale.

Ralliement à Pohénégamook les 23 et 24 août 2014

Le ralliement 2014 se déroulera dans le cadre des activités du *Grand Congrès Mondial Acadien 2014* et cela constitue une première pour l'Association des Asselin. [Voir hébergement en page 23.](#)

Samedi 23 août 2014 : au Centre communautaire Lionel-Charest

524, rue de la Fabrique, à Pohénégamook (secteur Estcourt) :

10 h : Accueil et enregistrement. --- DÎNER LIBRE

13 h : Départ pour la visite de la carrière d'ardoise Glendyne à St-Marc-du-Lac-Long.

13 h 30 : Visite de la carrière d'ardoise Glendyne

16 h 30 : Assemblée générale annuelle (au Centre communautaire Lionel-Charest)

18 h : Cocktail (payant) suivi du souper à 18 h 30 et d'une soirée dansante à 20 h.

Dimanche le 24 août 2014 : au *Parc Clair Soleil*, à Témiscouata-sur-le-Lac (autrefois Cabano) :

Nous vous suggérons fortement de participer aux activités de clôture officielle du Grand Congrès Mondial Acadien 2014; un programme haut en couleurs et en musique en hommage aux familles acadiennes du Témiscouata, du Nouveau-Brunswick et du Maine. Plusieurs familles Asselin ont dans leur ascendance, des ancêtres d'origine acadienne. Voyez à la page 5 qui suit, une liste de familles acadiennes qui ont épousé des Asselin, avec le nombre de portants du nom pour chacun. Un bracelet-passeport obligatoire (20 \$) sera disponible au *Parc Clair Soleil*.

14 h : [Grand défilé des Triplés](#) : Témiscouata-sur-le-Lac est l'hôte de ses municipalités jumelées du Nouveau-Brunswick et du Maine; une cérémonie de mise en commun du travail de ces triplés et un défilé de ces derniers les mènera à l'inauguration de la *Place de l'Acadie* où sera dévoilée une sculpture de l'artiste François Maltais en hommage aux familles acadiennes. Le *Parc Clair Soleil* sera animé d'amuseurs publics et de musiciens.

16 h : [Cérémonies protocolaires de clôture du CMA 2014](#), sur le Lac Témiscouata dans une grande barge entourée d'une flottille de bateaux décorés aux couleurs de l'Acadie : l'arrivée cérémoniale des peuples autochtones à bord d'un grand canot construit par la communauté malécite du Madawaska, souligne l'histoire dans la région. Passation du flambeau à la région hôtesse du CMA 2019.

20 h : [Grand spectacle du Nouveau Départ « Racines »](#) : musique traditionnelle, en vedette *Néo-Trad* avec Yves Lambert, Édith Butler, Ingrid St-Pierre, Jean-François Breau, Marie-Ève Janvier, Roch Voisine et plusieurs autres, sous la direction de Nelson Minville.

23 h : [Feu d'artifice sur le Lac au Parc Clair Soleil](#) (Pour informations, visiter : www.cma2014.com)

Retourner le formulaire de préenregistrement inséré dans cette revue avant le 7 août 2014

Familles acadiennes alliées aux Asselin

Par Jacqueline Faucher Asselin, m.g.a.

Nous invitons les familles Asselin qui ont des descendants d'origine acadienne, que ce soit par le père, la mère, le grand-père, la grand-mère ou tous autres arrières de souche acadienne, à participer au ralliement 2014 où nous nous joindrons aux célébrations du *Grand Congrès Mondial Acadien*. C'est une première pour l'Association des Asselin de tenir un tel ralliement qui permet de rendre hommage aux conjoints et conjointes d'origine acadienne qui ont épousé des Asselin.

Pour ceux qui ignorent avoir du sang acadien dans leurs veines, voici une liste de familles d'origine acadienne extraite de la banque de généalogie informatisée des familles Asselin de l'Association, suivi du nombre de personnes portant ce patronyme acadien que l'on trouve dans cette banque. Il faut savoir qu'après la déportation des Acadiens en 1755, nombre d'entre eux sont revenus au Canada s'établir dans diverses régions du Québec dont Bellechasse, Lotbinière, Nicolet et ailleurs.

Il est à noter que parmi les portants de certains noms qui suivent, il y en a qui ne sont pas nécessairement tous de souche acadienne, car pour certains patronymes, il y a eu d'autres ancêtres qui sont venus de France sans passer par l'Acadie. C'est le cas par exemple des Alain, Bernard, Daigle, Hébert et Leblanc, pour n'en citer que quelques-uns, qui sont des ancêtres acadiens, mais aussi d'autres ancêtres directement venus de France en Nouvelle-France, avant la déportation des Acadiens. Dans de tels cas, pour confirmer l'origine de leur ancêtre de façon certaine, les portants d'un même patronyme devront alors faire la recherche pour reconstituer leur ascendance et le lieu d'origine véritable de ces ancêtres.

Albert 1	Bézier-Thouin 4	Manseau 15	Guénard 3	Lord 17	dit Provençal 4
Alain Allain 18	Blanchard 11	Comeau 16	Guenette 10	Lejeune 4	Richard 50
Allard 19	Blondin 3	Cormier 26	Guilbault 22	dit Briard	Rivest 26
Amirault dit	Bourg et	Crépault 7 et	Guillot 5	Manseau 15	Robichaud 8
Tourangeau 2	Bourque 15	Crépeault 7	Haché 1	Melançon 5	Saindon 13
Arbour 4	Bourgeois 12	Gaouette 2	dit Gallant 4	Mignier 5	Savary 2
Arnaud 2	Br(e)ault 19	Gaudreau 26	Hamon 5	dit Lagacé 16	Savoie 6
Arseneau-lt 33	Brière 17	Creysac	Hébert 68	Miousse 3	Soulard 3
Aucoin 1	Bugeaud et	dit Toulouse 2	Héon 4	Parisien 12	Terriot et
Ayot 38	Bujold 3	Cyr 31	Jeanson 2 et	Pellerin 8	Thériault 37
Babin 4	Buisson 3	Daigre-Daigle 21	Johnson 4	Petipas 1	Thibault 80 et
Barolet 4	Boudreau(lt) 38	Girouard 4	Lagacé 16	Pinet-te 5	Thibeault 16
Belliveau 3	Carré 5	Godin 46	Landry 54	Pitre 2	Thibodeau 27
dit Blondin 3	Caouette 9	Léger 19	Lanoue 7	Poirier 60	Thouin 4
Benoît 18	et Gaouette 2	dit Parisien 12	Lavergne 3	Pothier 6	Tourangeau 2
dit Brière 17	Chauvette 3	Gallant 4	Leblanc 83	Poupart 14	Trahan 12
Bernard 59	Chiasson 12	Gaudet 5	Léger 2	Prince 3	Vigneau-lt 10
Bertrand 34	Chouteau dit	Granger 13	dit Parisien 12	Renaud 31	

Textes de la fresque historique à Sainte-Famille le 17 août 2013

C'est dans le cadre de la *FÊTE DES VOISINS* qui réunissait les familles Asselin, Bilodeau et Pepin dit Lachance, qu'a été présentée cette fresque historique. Considérant l'immensité du travail des auteurs qui l'ont conçue et des acteurs qui ont si bien incarné les « ancêtres voisins », et aussi en raison de la réussite et du succès de cette présentation, nous reproduisons ici ces textes qui en ont ému plus d'un, et aussi pour en faire profiter tous les Asselin qui n'ont pu être présents. Ceux qui y ont participé pourront se remémorer ces moments magiques en conservant ces informations historiques présentées sous onze thèmes illustrés simultanément dans un diaporama.

	Jacques Asseline (Jean-Pierre Asselin) Louise Roussin (Lucie Poirier)	L'identification des personnages sera faite au fur et à mesure des interventions, donnant le nom des ancêtres, suivi entre parenthèse, du nom des acteurs, tel que présentés ci-contre, à gauche.
	Jacques Billaudeau (Pierre Bilodeau) Geneviève Longchamp (Nicole Boulanger)	Textes : André Bilodeau, André Lachance, Jacqueline Faucher Asselin et Jeanmarc Lachance Coordination et narration : Jeanmarc Lachance
	Antoine Pepin dit Lachance (Paul Lachance) Marie Teste (Danielle Lachance)	Historien conseil : André Lachance, auteur et professeur retraité à l'Université de Sherbrooke Photos : Chantale Bouffard

Introduction : (Le narrateur Jeanmarc Lachance)

Cette présentation historique se veut une façon de prendre connaissance de l'histoire, mais surtout de l'histoire vécue, à partir du point de vue de nos ancêtres. Les événements qui sont rapportés sont authentiques et bien documentés. Pour ce qui est des dialogues, nous les avons imaginés, au mieux, tout en ayant le souci de demeurer dans ce qui nous apparaissait probable pour l'époque. Les sentiments et les émotions, nous leur avons prêtés les nôtres sans nécessairement tenir compte que notre expérience humaine et les connaissances que nous avons, trois cents ans plus tard, sont bien différentes des leurs.



1. L'Île d'Orléans vers 1650 (Le narrateur J. L.) : Depuis 1645, la Compagnie des Cent-Associés avait cédé son pouvoir dans la colonie à la Communauté des Habitants, formé de notables coloniaux, qui désormais veillent au recrutement d'immigrants. En 1648, les Iroquois mettent en œuvre leur plan d'extermination des Hurons, principaux alliés et intermédiaires des Français pour la traite des fourrures, entraînant des répercussions importantes sur l'économie de la Nouvelle-

France basée sur ce commerce et aussi sur la colonisation. La menace iroquoise devient omniprésente. C'est dans ce contexte sociopolitique que les ancêtres Asselin, Bilodeau et Pepin dit Lachance arrivèrent en Nouvelle-France au début des années 1650. Lorsque nos ancêtres remontèrent le fleuve et arrivèrent près de la ville de Québec, ils ont dû apercevoir du bateau où ils se trouvaient, l'Île d'Orléans. Cette île que Jacques Cartier qualifiait d'«île de Bacchus» car il y avait, écrit-il, « force vignes ». D'ailleurs, tous ceux qui ont écrit sur l'île parlent du caractère enchanteur du site, de sa végétation imposante. Ils la décrivent comme « une véritable corbeille de verdure au milieu du Saint-Laurent ». C'était un territoire prédestiné pour les premières implantations humaines tant amérindiennes qu'européennes.

Champlain avait d'ailleurs remarqué, au début du XVII^e siècle, « la quantité de beaux chênes et de noyers » sur l'île, de même que « des vignes et autres bois ». En arrivant de France, les premiers colons qui débarquent sur l'Île dans les années 1650 se trouvent donc devant un milieu physique sans commune mesure avec ce qu'ils ont connu dans la mère-patrie.

Textes de la fresque historique à Sainte-Famille le 17 août 2013 (suite)

Mais précisément, qu'est-ce qui a incité ces ancêtres venus de France à s'installer à l'Île d'Orléans plutôt qu'ailleurs? D'abord les premiers colons établis sur la rive nord de l'Île peuvent compter sur les battures, sorte de « terres faites » où l'abondance du foin de grève, le scirpe d'Amérique, les dispense d'un défrichage intensif.

La chasse et la pêche ne sont pas non plus à négliger parmi les facteurs explicatifs d'implantation de nos ancêtres à l'Île. Les battures leur offraient une grande variété d'oiseaux à chasser dont l'oie blanche. Sur le pourtour de l'Île vont se multiplier les trappes et filets maillants pour capturer quelques-unes des nombreuses espèces de poissons dont l'anguille d'Amérique, l'esturgeon noir ou jaune, le doré, l'éperlan arc-en-ciel et le bar rayé que l'on prenait à marée basse. Leurs captures finiront dans la marmite du colon et les surplus, vendus au marché sur la Place royale à Québec. Autre avantage, le Saint-Laurent reste, tout au long du régime français et pendant une bonne partie du régime anglais, la principale voie de circulation.

Les résidents de l'Île, tant du côté nord que du côté sud, ont tous un accès direct au fleuve. Ayant rapidement dû maîtriser les secrets de la navigation sur le Saint-Laurent, ils peuvent se rendre facilement à Québec ou vers d'autres lieux, pour voir à leurs affaires.

Alors qu'entre 1641 et 1661, plus d'une dizaine de fiefs et arrière-fiefs sont concédés; c'est dans celui de Charny-Lirec, octroyé au printemps 1652, que s'établiront nos trois ancêtres. La véritable occupation du territoire s'amorce en 1656 alors que 14 familles s'y fixent, suite aux concessions de terres accordées par Charles de Lauzon, seigneur de Charny. C'est le début de l'occupation de la paroisse de Sainte-Famille.

2. Les ancêtres

(*Leur entrée se fait selon l'ordre chronologique de leur arrivée à l'Île*)

Jacques Billaudeau

(Pierre Bilodeau) :

Je me nomme Jacques Billaudeau mais depuis mon arrivée en Nouvelle-France les colons disent Bilodeau. Je



suis né vers 1632 dans le petit village de Pioussay dans le département des Deux-Sèvres en Poitou-Charentes. Quand je suis arrivé en Nouvelle-France vers 1652, j'ai déclaré que j'arrivais de la région de Poitiers. Mon père s'appelait Pierre et ma mère Jeanne Fleury.

Ma décision de partir pour la Nouvelle-France en 1652 a été facilitée par le fait que je connaissais Charles de Lauzon; nous avons le même âge et nous venons de la même région. Son père, Jean, qui était gouverneur de la Nouvelle-France, venait de lui donner une grande partie de l'Île d'Orléans. À titre de seigneur, il avait le devoir d'attirer des gens pour qu'ils s'établissent dans sa seigneurie. J'ai accepté la proposition; une fois traversé, il m'a pris à son service. Je vous présente Geneviève, ma femme, Geneviève Longchamp.

Geneviève Longchamp

(Nicole Boulanger) :

Comme mon époux, je suis née vers 1632 dans la région de Paris. Mon père se prénommait Pierre et ma mère s'appelait Marie Desantes. Des amis communs nous connaissaient et ils organisèrent notre rencontre. À notre mariage le 28 octobre 1654, il y avait trois seigneurs de présents: Charles de Lauzon, sieur de Charny, le sieur Giffard et le sieur de La Ferté. Un bien beau mariage célébré dans la maison du sieur de La Ferté. Nous étions dans la fleur de l'âge, Jacques et moi.



Jacques Bilodeau (Pierre Bilodeau) :

Monsieur de Lauzon m'a concédé le lot 29, juste à côté du sien, le lot 30 qu'il s'était réservé. Nous sommes toujours restés amis. Nous nous sommes installés immédiatement sur ce qui deviendra officiellement notre concession le 2 avril 1656 devant le notaire François Badeau. Nous étions 14, ce jour-là, à se voir concéder une terre dans l'arrière-fief Charny-Lirec.

Geneviève Longchamp (Nicole Boulanger) :

Quand nos voisins Asselin et Pepin dit Lachance se sont installés en 1659, nous avions déjà 3 enfants, une fille et deux garçons et j'étais grosse d'un quatrième.

Textes de la fresque historique à Sainte-Famille le 17 août 2013 (suite)

Antoine Pepin dit Lachance

(Paul Lachance) :

Je suis Antoine Pepin; ici, on me « dit Lachance » allez donc savoir pourquoi. Je suis originaire du Havre, en Normandie, où mon père André est marchand. J'y fus baptisé le 10 avril 1636. Ma mère s'appelle Jeanne Chevalier. Je suis l'aîné de trois frères, François, Louis et Bonaventure et d'une sœur, Marie.



D'autant loin que je me souvienne, il était souvent question, à la maison, surtout au magasin de mon père, de départs de bateaux, soit de Rouen ou du Havre, ou d'arrivées de bateaux venant de la Nouvelle-France. Cela lui occasionnait beaucoup de travail.

Assis sur les quais du Havre, François et moi avons souvent rêvé de partir un jour. Ce que je fis en 1652 ou 1653, je ne me rappelle plus très bien. Je fus recruté par la Compagnie des Habitants à titre d'engagé ou, si vous aimez mieux, un « trente-six mois » comme on nous appelait. François est venu me rejoindre en Nouvelle-France, mais il est reparti quelques années plus tard. Je ne l'ai jamais revu tout comme le reste de ma famille qui est demeurée au Havre.

À mon arrivée ici, j'entrai au service d'un des membres les plus éminents de la Compagnie des Habitants, le sieur Louis d'Ailleboust de Coulonge, ex-gouverneur de la Nouvelle-France, et sa dame, Barbe de Boullongne. En janvier 1655, monsieur d'Ailleboust nous concéda, à François Gaulin et à moi, ses domestiques, une terre derrière le logis de Coulonge, le long de la grande route qui va de Québec à Cap-Rouge et une autre dans la seigneurie de Lauzon, sur la rive sud du fleuve.



Jacques Asselin (Jean-Pierre Asselin) :

Je me présente, Jacques Asseline, originaire de Bracquemont, situé à une lieue de Dieppe en Normandie. Fils cadet de Cécile Ollivier et de Jacques

Asseline, j'ai un frère David et une sœur Noëlle. J'ai aussi une demi-sœur Anne et un demi-frère Guillaume nés du premier mariage de mon père à Marguerite Lorrain. C'est ce Guillaume qui a hérité de la propriété où j'ai grandi à Bracquemont, terre qui appartenait à la famille depuis quatre générations, depuis au moins

mon arrière-grand-père Blaise Asseline en 1550. Chez-nous, on a toujours tous porté le nom Asseline, mais depuis que je suis arrivée ici, on me nomme aussi Asselin.

Dans ma famille, plusieurs travaillaient comme marins au port du Pollet à Dieppe : mon père, mon demi-frère Guillaume, et moi. Même que mon frère David était maître de barque et faisait du cabotage.

À l'été 1656, j'ai décidé de tenter l'aventure en Nouvel-le-France à titre d'engagé. J'avais presque 27 ans. Puis, après mes trois ans, j'ai décidé de m'établir ici pour de bon. C'est en tant qu'associé à Antoine Pepin dit Lachance que nous avons fait l'achat le 24 juin 1659, à Sainte-Famille, d'une terre ayant 5 arpents de front sur le fleuve. Cette terre fut, par la suite, divisée en deux parties égales. Nous avions convenu qu'Antoine prendrait la moitié du côté ouest, voisin de chez Bilodeau, et que moi, je prendrais la partie est.

En 1660, j'ai été confirmé avec 160 autres arrivants, par Mgr de Laval qui effectuait sa première visite pastorale à Château-Richer; mon voisin Jacques Bilodeau y était lui aussi.



Marie Teste (Danielle Lachance)

Je suis Marie Teste. Je suis née à Salles de Villefagnan en Angoumois. Après le décès de mon père Jean, ma mère Louise Talonneau s'est remariée à Pierre André, marchand comme mon père, et nous avons déménagé à La Rochelle. Après une pénible traversée sur le Saint-André durant laquelle plusieurs personnes sont mortes et beaucoup furent malades, nous sommes enfin arrivés devant Québec le 7 septembre 1659. Mesdames Marguerite Bourgeoys et Jeanne Mance m'ont confié, avec quelques autres, au sieur Antoine Grignon et à la bienveillance de madame de La Peltrie. Les autres filles qui avaient fait le voyage avec nous sont reparties vers Ville-Marie avec nos deux protectrices.

Nous étions venues ici pour y trouver mari et pays. Dans mon cas, ça n'a pas été long; faut croire que mon Antoine était pressé, et moi aussi... Après un contrat signé le 11 novembre 1659 devant le notaire Guillaume Audouart, nous nous sommes mariés à l'église Notre-

Textes de la fresque historique à Sainte-Famille le 17 août 2013 (suite)

Dame-de-Québec le 24 et j'ai suivi mon homme sur sa terre à l'Île d'Orléans. C'est là que j'ai rencontré nos voisins, Jacques et Geneviève, pour la première fois.

Louise Roussin (Lucie Poirier)

Je suis Louise Roussin. J'ai épousé Jacques Asseline le samedi 29 juillet 1662. Nous étions passés devant le notaire Guillaume Audouart le 2 juillet.



C'est depuis 1650 que je suis arrivée dans ce beau pays à l'âge de 8 ans, avec mon père Jean Roussin et ma sœur aînée Madeleine. Lorsque ma mère, Madeleine Giguère, est décédée, toute la famille quittait Saint-Aubin de Tourouvre au Perche où j'avais été baptisée le 11 mars 1642.

Le jour de mon mariage avec Jacques, j'ai eu la chance d'être entourée de tous les membres de ma famille. Ma belle-mère, Marie Lestar, était là; elle avait épousé mon père en secondes noces.

Jacques ne peut pas en dire autant, car son frère aîné, David Asseline, qui venait tout juste d'arriver au pays, fut le seul de sa famille avec leurs cousins Jacques Fromentin et Jean Houynet à lui servir de témoins. Heureusement, plusieurs amis de Bracquemont venus aussi s'établir ici, étaient aussi présents.

Mon beau-frère David Asseline a finalement acheté, en 1666, une terre située à 14 arpents à l'est de la nôtre et il sera à l'origine d'une deuxième famille-souche pour les Asselin d'Amérique, grâce à son seul fils Pierre.

3. Le danger iroquois

(Le narrateur Jeanmarc Lachance) :

La Nouvelle-France est en proie, à cette époque, aux attaques incessantes des Iroquois, spécialement des Agniers. C'est que, comme les Français, les Hollandais établis à l'embouchure du fleuve Hudson sont eux aussi intéressés par le commerce des fourrures. Les Hollandais soutiennent et arment les Iroquois qui sont leurs principaux fournisseurs.



Sans être trop ennuyés, les Iroquois sèment la mort et la terreur le long du Saint-Laurent, la colonie française ayant peu de soldats pour se défendre. Elle ne dispose d'aucune armée régulière pour protéger ses habitants, aussi, ils doivent se débrouiller comme ils le peuvent.

Suite aux attaques iroquoises dont ils sont la cible depuis quelques années, quelque trois cents Hurons quittent la Baie georgienne. Guidés par les Jésuites, ils arrivent à Québec le 28 juillet 1650; les réfugiés s'installent dans le voisinage immédiat de l'Hôtel-Dieu. Le printemps suivant, les Pères Jésuites louent une partie de la seigneurie d'Eléonore de Grandmaison à la pointe ouest de l'Île d'Orléans où les Hurons, conduits par le Père Chaumonot, viendront s'établir dès le 29 mars 1651, plus précisément à l'Anse du Fort.

Leur quiétude n'allait pas durer. Le 25 avril 1656, deux Hurons sont pris dans une embuscade sur la côte de Beaupré. L'un est tué mais l'autre put regagner l'Île et demander du renfort. Les Hurons capturèrent l'un des Iroquois et le condamnèrent au supplice du feu.

La revanche iroquoise fut terrible puisque le 20 mai suivant, 71 Hurons furent tués ou faits prisonniers. Craignant d'autres attaques de la part de leurs ennemis jurés, « toute la colonie huronne se transportait dans la capitale, sous la protection des canons du fort. »⁽¹⁾

Jacques Bilodeau (Pierre Bilodeau) :

J'ai ouï dire que par en bas de l'Île, presque tous ont abandonné leurs demeures pour éviter le carnage dont plusieurs d'entre eux ont été victimes.

Geneviève Longchamp (Nicole Boulanger) :

Mais pour aller où ?

Jacques Bilodeau (Pierre Bilodeau) :

J'ose croire qu'étant donné que nos installations sont assez près les unes des autres, ils n'oseront pas nous attaquer.

Geneviève Longchamp (Nicole Boulanger) :

Je vais en aviser Marie pour qu'elle ait l'œil bien ouvert; vaut mieux prévenir. Ils n'étaient pas là, eux, quand les Hurons ont été massacrés à l'Anse du Fort.

⁽¹⁾ ROY, Pierre-Georges. L'Île d'Orléans. Réédition 1974, p.31

Textes de la fresque historique à Sainte-Famille le 17 août 2013 (suite)

Jacques Bilodeau (Pierre Bilodeau) :

Si tu vois Antoine, dis-lui que je veux lui parler pour voir comment on peut s'organiser avec nos autres voisins. Va falloir recommencer à ce que quelqu'un fasse toujours le guet pendant que les autres vont travailler? Ça ne sera pas d'avance pour les gros travaux.

Geneviève Longchamp (Nicole Boulanger) :

Comment je vais faire pour sarcler le potager en tenant la bêche d'une main et un fusil avec l'autre?

(Le narrateur J. Lachance) : L'histoire ne nous dit pas comment nos ancêtres ont fait face à la menace iroquoise, mais en fin de journée, le 22 juin 1661 :

Jacques Bilodeau (Pierre Bilodeau) :

Je viens d'apprendre que Jean de Lauzon, le fils de monsieur le Gouverneur, a été tué par les Iroquois à la rivière Maheu, ce matin, l'autre côté de l'Île.

Geneviève Longchamp

(Nicole Boulanger) :

Dis-moi que ce n'est pas vrai !
Le malheur frappe encore la famille
de monsieur le Gouverneur de Lauzon
et ton ami Charles...



4. Le « terre-tremble » de 1663

(Le narrateur Jeanmarc Lachance) :

« Le 5 février 1663, vers 17 h 30, un lourd grondement se fait entendre dans la vallée laurentienne. Des tremblements l'accompagnent et secouent pendant quelques minutes, les établissements de Québec, de Trois-Rivières et de Montréal. Les vastes glissements de terrain provoqués par le tremblement de terre entraînent l'effondrement des berges et le déracinement des forêts. [...] Des secousses ont été ressenties de Montréal jusqu'en Acadie en passant par la Nouvelle-Angleterre.

Et pourtant, les sismologues évaluent aujourd'hui que l'épicentre du séisme se situait à environ 200 kilomètres au nord-est de Québec dans la région de la Baie des Ha! Ha!, [au Saguenay]. Sa magnitude aurait atteint 7 sur l'échelle de Richter, confirmant que ce tremblement de terre compte parmi les plus importants jamais enregistrés en Amérique du Nord-Est. Aucun décès n'est

rapporté mais les quelque 3 000 habitants du Canada et les populations amérindiennes alentour sont bouleversés.

De nombreuses répliques sismiques troublent leur quiétude dans les mois qui suivent. [... « du mois de février au mois de septembre », écrira Marie de l'Incarnation.] Les esprits sont ébranlés et terrorisés par la perspective d'assister à la fin du monde.

Si, à l'époque, on ne peut expliquer ce phénomène sur des bases scientifiques, les missionnaires qui relatent l'événement, comme le père Jérôme Lalemant, y reconnaissent l'œuvre de Dieu : « Quand Dieu parle, il se fait bien entendre, surtout quand il parle la voix des Tonnerres ou des Terres-trembles ». (²)

Quelques mois après l'événement, Geneviève Longchamp, Louise Roussin et Marie Teste partagent ce qu'elles ont vécu lors du terre-tremble. (³)

Geneviève Longchamp (Nicole Boulanger) :

Grand Dieu que j'ai eu peur! C'était un bruit comme si le feu eût été dans le grenier. J'ai enveloppé les plus jeunes dans des couvertures et nous sommes sortis dehors pour fuir l'incendie. Mais au lieu de voir la fumée et la flamme, je te jure Marie que je fus bien surprise de voir que le toit de ta maison semblait se courber en bas d'un côté, puis se renverser de l'autre.

Marie Teste (Danielle Lachance) :

J'en frémis encore. Quand j'entendis le grand bruit et le bourdonnement épouvantables, j'ai cru que les portes de l'enfer allaient s'ouvrir sous nos pieds et que nous serions tous engloutis.

Geneviève Longchamp (Nicole Boulanger) :

Paraîtrait qu'à Québec, les cloches sonnaient d'elles-mêmes; la terre bondissait, faisant danser les pieux des palissades d'une façon qui ne paraissait pas croyable.

Louise Roussin (Lucie Poirier) :

Je n'ai jamais vu ça. Les poutres, les soliveaux et les planchers de la maison craquaient. Les portes fermées s'ouvraient, les portes ouvertes se refermaient. Mes assiettes



Textes de la fresque historique à Sainte-Famille le 17 août 2013 (suite)

Marie Teste (Danielle Lachance) : Des pierres de la cheminée sont tombées dans l'âtre et fait lever tout un nuage de cendres. Elles ont cassé la crémailleure et embossé mon chaudron. Peine perdue, le bouilli pour le souper s'est répandu sur le plancher.



Louise Roussin (Lucie Poirier) : Encore hier, j'ai senti la terre trembler; pas vous? Heureusement, ça n'a pas duré. Il paraît que la colère de Dieu ne s'est pas encore apaisée parce qu'il n'y a pas eu assez de conversions. Paraîtrait même que la mère de l'Incarnation a déclaré que c'est la consommation d'eau-de-vie dans la colonie qui a causé le terre-tremble !

Geneviève Longchamp (Nicole Boulanger) : En tout cas, mon Jacques a eu toute une frousse, assez fort pour qu'il fasse un bon acte de contrition. Ce n'est pourtant pas dans ses habitudes.

Marie Teste (Danielle Lachance) : Blotti dans mes jupes, Ignace pleurait à fendre l'âme et la petite Élisabeth aussi.

Louise Roussin (Lucie Poirier) : Jacques courrait dans tous les sens, les animaux beuglaient et moi, j'étais si effrayée que je croyais être à la veille du jugement dernier.

Marie Teste (Danielle Lachance) : Ça m'a paru tellement long, ça n'arrêtait plus. Ceux qui disent que ça n'a duré qu'un demi quart d'heure, je ne les crois pas.

Louise Roussin (Lucie Poirier) : Jacques a vu des glaces épaisse de cinq et six pieds, toute fracassées. Des gens de Québec ont vu des fissures entre les glaces d'où s'évaporaient, en divers endroits, de grosses fumées et à d'autres, des jets de boue et de sable qui montaient fort haut dans l'air.

Geneviève Longchamp (Nicole Boulanger) : Je n'en doute pas, l'eau de notre puits est ensoufrée. Il paraît que vers les Trois-Rivières, les rivières ont été toutes corrompues, les eaux devenant jaunes, d'autres rouges.

Marie Teste (Danielle Lachance) : Même notre grand fleuve Saint-Laurent a pris la couleur du soufre pendant huit jours, prodige bien étonnant et capable de surprendre ceux qui savent la quantité d'eau que ce gros fleuve roule au-dessous de l'Île d'Orléans...

Louise Roussin (Lucie Poirier) : J'espère ne plus jamais avoir à revivre cela (*envisageant l'assistance*), et que ceux qui mènent une vie de débauche auront bien compris le message.



5. Le Conseil souverain et ...

(Le narrateur Jeanmarc Lachance) :

Devant l'échec du régime des compagnies établi dès la fondation de la Nouvelle-France, le jeune roi Louis XIV décide de reprendre en main la colonie. Non seulement les compagnies avaient-elles échoué dans le commerce des fourrures, suite notamment à la destruction de la Huronne près de la Baie georgienne, elles n'avaient pas plus réussi le peuplement espéré de la Nouvelle-France, alors qu'on leur avait demandé d'établir au moins 4 000 colons.

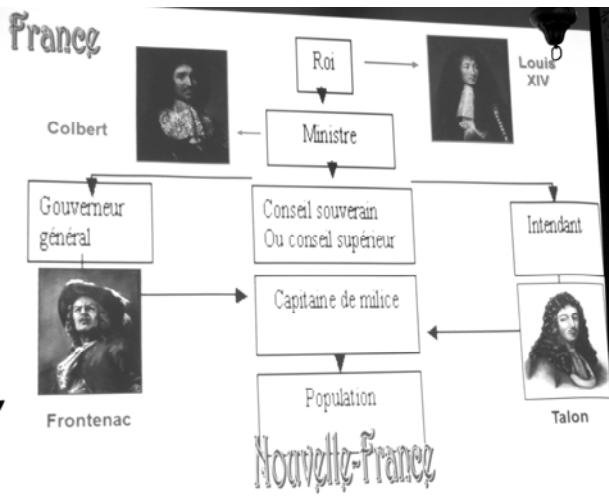
Suite aux représentations du gouverneur de Trois-Rivières, Pierre Boucher, du gouverneur général D'Avaugour et de Mgr de Laval, le roi dote la colonie d'institutions gouvernementales semblables à celles qu'on retrouve dans les provinces françaises, dont un Conseil souverain. Créé en Nouvelle-France en avril 1663, en même temps que les autres institutions, le Conseil souverain est un organe politique puissant. Il est formé des

(2) MORIN, Maxime. Le « tremble-terre ». Revue Cap-aux-Diamants, no 114, été 2013, page 7.

(3) La plupart des propos prêtés à Geneviève, Louise et Marie sont tirés de divers témoignages de l'époque dont ceux de Marie de l'Incarnation, du gouverneur Pierre du Bois d'Avaugour et du jésuite Hiérosme Lallemand. Site Internet : <http://tolkien2008.wordpress.com/2010/04/25/la-terre-a-tremble-en-nouvelle-france-5-fevrier-1663>, consulté le 21 juillet 2013.

Textes de la fresque historique à Sainte-Famille le 17 août 2013 (suite)

principales têtes dirigeantes de la colonie dont le gouverneur général, monseigneur l'évêque de Québec et cinq conseillers nommés par eux. Les pouvoirs de ce premier Conseil sont vastes. Louis XIV lui donne, en premier lieu, le pouvoir de juger toutes les causes civiles et criminelles en la forme et la manière qui se pratique au Parlement de Paris. Outre la justice ordinaire, le Conseil souverain consacre la majeure partie de son temps à la gestion des finances publiques.



Le samedi 9 février 1664, le Conseil est assemblé pour tenir audience. Monseigneur de Laval, messieurs de Villeray, de la Ferté et Damours ainsi que le procureur général du Roy, entendent la cause du demandeur Louis Couillard, sieur de l'Espinay contre Jacques Bilodeau et Antoine Pepin dit Lachance. Louis Couillard demande que Bilodeau et Pepin soient condamnés à lui rendre un orignal qu'il dit avoir levé et que Claude Guyon, son associé, a tué. Il allègue que les défendeurs ont pris l'original et l'ont enlevé. Ayant entendu toutes les parties, le Conseil les a mis hors de Cour, sans dépens.

Sortant de la séance du Conseil souverain, Antoine Pepin dit Lachance et Jacques Bilodeau se rendent dans un cabaret pour se restaurer avant de regagner l'Île.

Jacques Bilodeau (Pierre Bilodeau) :

Monseigneur de Laval avait l'air bien découragé d'avoir à entendre une telle affaire...

Antoine Pepin dit Lachance (Paul Lachance) :

Et Couillard avec son grand air ; la confiance ne lui fait pas défaut à celui-là !

Jacques Bilodeau (Pierre Bilodeau) :

Faudrait bien qu'on vous raconte de quoi il s'agit. Figurez-vous qu'ayant remarqué depuis quelque temps les traces d'un orignal dans le haut de nos déserts, Lachance pis moi avons fini par cerner la bête avec un panache (*écartant les bras au maximum*) large de même.

Antoine Pepin dit Lachance

(Paul Lachance) : On n'a pas eu le temps de le tirer que l'animal partit à grande enjambée vers la grève. Puis on entendit un POW! (*retentissant*) On s'est regardé, surpris, et à la course, on est descendu en dévalant le sentier de la falaise.



Jacques Bilodeau (Pierre Bilodeau) : Arrivé sur la grève, on vit Guyon. C'est lui qui avait tiré notre orignal. Étonné de nous voir arriver, il bégaya quelques excuses ne sachant trop à quoi s'attendre.

Antoine Pepin dit Lachance (Paul Lachance) :

C'est là que je lui ai expliqué que la bête était sur nos déserts, que nous l'avons fait descendre, pis nous voilà, avec nos fusils.

Jacques Bilodeau

(Pierre Bilodeau) :

Je lui ai proposé de garder la tête pis qu'Antoine pis moi on se partagerait la carcasse pour en nourrir nos familles. C'eût l'air ben correct pour lui.



Antoine Pepin dit Lachance (Paul Lachance) :

Le lendemain, le sieur Couillard de Lespinay s'est présenté chez nous pour réclamer le gibier. Je lui ai dit d'aller se faire voir et qu'il n'aurait rien de ma part.

Jacques Bilodeau (Pierre Bilodeau) :

C'est ce qu'il a fait en arrivant chez moi, frappant à ma porte pour réclamer son dû. Je me suis retenu pour ne pas lui foutre un coup de pied au cul et il a vite compris qu'il était mieux de partir, ce qu'il fit en menaçant que l'affaire se réglerait en Cour.

Textes de la fresque historique à Sainte-Famille le 17 août 2013 (suite)

Antoine Pepin dit Lachance (Paul Lachance) :

Il n'y avait pas que monseigneur de Laval qui semblait bien embêté, les autres membres du Conseil n'avaient pas l'air plus sympathiques à sa cause qu'il ne le faut.

Jacques Bilodeau (Pierre Bilodeau) : Ce Couillard-là, mais pour qui se prend-il? On dirait que tout lui est dû.

Antoine Pepin dit Lachance (Paul Lachance) :

Dans le fond, ça m'a bien soulagé que le Conseil nous renvoie chacun chez nous sans autre forme de procès. Dans ces affaires-là, on ne sait jamais...

Jacques Bilodeau (Pierre Bilodeau) :

Au fait, est-ce qu'il vous en reste de l'original ?

Antoine Pepin dit Lachance (Paul Lachance) :

Il en reste encore un peu, bien caché dans le grenier. Une chance que l'hiver a été rigoureux, mais il faudra faire vite avant que le printemps n'arrive et que la viande se corrompe.

Jacques Bilodeau (Pierre Bilodeau) :

(moqueur) Pauvre Couillard, je ne sais pas ce qu'il va manger d'ici la fin de l'hiver ?

Antoine Pepin dit Lachance (Paul Lachance) :

Je ne suis pas inquiet pour lui; on peut au moins se dire que c'est celui qui n'en a pas mangé qui a eu le plus de misère à le digérer...

6. L'intendant Talon

(Le narrateur Jeanmarc Lachance) :

Comme nous venons de le voir pour la mise en place du Conseil souverain de la Nouvelle-France, le jeune Louis XIV dote la colonie d'autres institutions gouvernementales semblables à celles qu'on retrouve dans les provinces françaises.



Il place à sa tête un gouverneur, représentant du roi en charge de l'aspect militaire et de la diplomatie; un intendant responsable de la police, des finances et de l'administration de la justice, et pour les conseiller, le Conseil souverain. De 1665 à 1672, la métropole suivra de près

le développement de la colonie. C'est la période que certains historiens ont appelé celle de la colonisation dirigée, seule période de l'histoire de la Nouvelle-France où la France s'est vraiment occupée de sa colonie. Elle va alors connaître un développement économique et une expansion territoriale surprenante sous l'impulsion de son premier intendant, Jean Talon.

Du côté du peuplement, la France consent à envoyer des familles entières, des célibataires et 775 filles du roi dont nous célébrons cette année le 350^e anniversaire de l'arrivée du premier contingent. De plus, les soldats du Régiment Carignan-Salières pourront demeurer au pays une fois leur opération de pacification des Amérindiens terminée; environ 400 s'y établiront. En 10 ans, la population passera de 3 246 à 8 415 habitants, une augmentation de 259 %.



Sur le plan économique, Talon voulut obtenir un rendement optimal de la colonie en encourageant l'agriculture, l'industrie et le commerce avec l'Acadie et les Antilles françaises. Cette politique de rendement ne sera, hélas, qu'un beau rêve; son séjour de seulement cinq ans en Nouvelle-France sera trop court pour en faire une colonie industrielle. Et comme les Anglais ont une marine supérieure à celle de la France, ils contrôlent le golfe et empêchent la Nouvelle-France de commercer avec l'Acadie et les Antilles. Le projet de commerce de Jean Talon tombe à l'eau.

Au point de vue territorial, le programme de l'intendant Talon peut se résumer ainsi : étendre les frontières de la Nouvelle-France aux limites de l'Amérique, aussi bien dans les régions déjà occupées par les Anglais ou

Textes de la fresque historique à Sainte-Famille le 17 août 2013 (suite)

les Hollandais qu'ailleurs. Talon visait alors à enfermer les Anglais entre les Appalaches et l'océan Atlantique et à drainer le commerce des fourrures de l'Ouest vers le Saint-Laurent au seul profit des Français.

Jean Talon enverra des découvreurs dans toutes les directions, surtout dans les régions inoccupées, si bien qu'en 1684, les possessions françaises en Amérique du Nord s'étendent depuis la Baie d'Hudson jusqu'au Golfe du Mexique, du golfe Saint-Laurent jusqu'au Lac Supérieur. Malheureusement, Louis XIV, pris par ses guerres continentales, se désintéresse de sa colonie qui lui rapporte d'ailleurs bien peu. En 1700, la Nouvelle-France est peuplée d'environ 15 000 habitants, tous collés aux rives du Saint-Laurent, entre Québec et Montréal, contre un peu plus de 250 000 en Nouvelle-Angleterre.

Le premier recensement ordonné par l'intendant Talon en 1666 nous permet notamment de connaître l'état des installations de nos ancêtres Asselin, Bilodeau et Pepin dit Lachance à l'Île d'Orléans.

Jacques Asselin

(Jean-Pierre Asselin) :

En 1666, moi, Jacques Asseline, j'ai 37 ans, habitant à Sainte-Famille, ma femme Louise Roussin en a 22 et nous avons deux enfants, Jacques a 3 ans et Nicolas 1 an ; nous avons aussi un domestique engagé, Nicolas de la Ruel, qui est maçon de métier; notre terre est située entre celle de François Gaulin et celle d'Antoine Pepin dit Lachance. Le recensement de l'année suivante en 1667, complète avec ces détails : nous avons 6 bestiaux et 13 arpents en valeur.



Jacques Bilodeau (Pierre Bilodeau) :

Ce n'est pas pour me péter les bretelles mais j'ai déjà 25 arpents de défrichés, j'ai six bestiaux. N'oubliez pas que j'ai deux domestiques, Jean Le Vasseur et Claude Febvre dit Boulanger. C'est vrai que je suis installé ici depuis déjà plus de dix ans, comparativement à Jacques Asselin qui s'est marié en 1662 et toi, Antoine, en 1659.

Antoine Pepin dit Lachance

(Paul Lachance) :

On nous donne 28 ans, à ma femme Marie et à moi, au recensement de 1666. Nous avons 3 enfants, Ignace, 6 ans, Élisabeth, 4 ans et Jean, 2 ans. Depuis peu, Antoine Drapeau, un domestique engagé de 24 ans, vit avec nous. Ayant acheté une terre qui était en partie défrichée, elle compte maintenant 14 arpents mis en valeur et 5 animaux logent dans l'étable.



(Le narrateur Jeanmarc Lachance) :

Les engagés, aussi appelés les « 36 mois », sont ceux qui, venant en Nouvelle-France pour travailler au développement de la colonie, pouvaient à la fin de leur contrat, soit retourner en France ou encore rester ici à exercer leur métier ou acquérir une terre.



Antoine Drapeau, originaire de Fontenay-le-Comte en Vendée, se marie le 20 août 1669 avec Charlotte Joly, une fille du roi. Antoine Pepin, chez qui il avait logé, est témoin de son mariage. Ils s'établiront à Beaumont et eurent onze enfants.

Claude Febvre dit Boulanger, autre domestique engagé de Jacques Bilodeau, venu de Vigny dans le Val-d'Oise, se marie le 28 octobre 1669 à Sainte-Famille, avec Marie Arcular, une fille du roi. Ils auront 10 enfants et vécurent à l'Île d'Orléans.

Quant à Jean Le Vasseur, domestique chez les Bilodeau, n'ayant aucune autre mention le concernant sauf au recensement de 1666, il pourrait être retourné en France suite à ses « trente-six mois ». Il en est de même pour Nicolas de la Ruel et François Béguigny, engagés chez Jacques Asselin, qui n'ont laissé d'autres traces depuis celles inscrites au recensement de 1666 pour le premier et de 1667 pour le second.

Textes de la fresque historique à Sainte-Famille le 17 août 2013

7. La vie paroissiale à Sainte-Famille

Jacques Bilodeau (Pierre Bilodeau) : Fondée en 1961, Ste-Famille est la première paroisse de l'Île d'Orléans.

Geneviève Longchamp (Nicole Boulanger) : Ce n'est qu'en 1666 que les registres ont été ouverts. Au début, il fallait se référer à Notre-Dame de Québec puis, à compter de 1661 à Château-Richer, en traversant sur la rive nord du fleuve.

Marie Teste (Danielle Lachance) :

C'est à Québec que le baptême de mon premier enfant, Ignace, a été enregistré. Dans les faits, c'est Jacques Bilodeau qui l'avait baptisé étant donné la nécessité pressante. C'est ma voisine Geneviève Longchamp qui m'avait assistée; avec ses trois grossesses, elle avait plus d'expériences que quiconque dans les alentours.

Geneviève Longchamp (Nicole Boulanger) :

Jacques et moi, nous sommes sur l'Île depuis déjà quatorze ans. Je pense qu'il n'est pas trop tôt pour avoir un missionnaire attiré à l'Île.

Louise Roussin (Lucie Poirier) :

En 1668, le bon monsieur François Lamy est nommé missionnaire à l'Île. À ce moment-là, Sainte-Famille est toujours la seule paroisse de l'Île d'Orléans. J'ai entendu dire qu'il n'avait pas peur de l'ouvrage et que ça ne serait pas long avant que nous ayons notre église. Y a pas à dire, de l'ouvrage, il va y en avoir avec toutes ces naissances qui arrivent, l'une après l'autre.

Jacques Asselin (Jean-Pierre Asselin) : La construction de la première église a débuté en 1669. Elle était située à environ 1 arpont plus bas que celle dans laquelle nous sommes en ce moment, vers le fleuve.

Jacques B. : Devant l'énorme tâche d'avoir à guider plus de 1 000 âmes réparties dans les différents bourgs de l'Île d'Orléans en 1679, monseigneur de Laval érige officiellement quatre nouvelles paroisses : Saint-Pierre, Saint-François, Saint-Jean et Saint-Paul que vous connaissez aujourd'hui sous le nom de Saint-Laurent.

(⁴) Tiré du Plan général de l'état présent des missions du Canada fait en l'année 1683

Antoine Pepin dit Lachance (Paul Lachance) :

Nous n'étions pas très fiers de l'état de notre église quand en 1683, monseigneur de Laval rédige le bilan de son diocèse; il est rapporté qu' : « [...], il y a 51 familles et 384 âmes [à Sainte-Famille], et l'église est bâtie de pierre, [...], 80 pieds et large de 36; elle est couverte de paille qui ne vaut plus rien et a besoin de réparation, il y a un presbytère qui n'est plus logeable. » (⁴)

Marie Teste (Danielle Lachance) :

Ce qui fait que même si le bon monsieur Lamy a élu domicile à Sainte-Famille, il est en pension chez un habitant. Nous étions bien heureux quand monseigneur de Laval l'a officiellement nommé curé de Sainte-Famille en 1684, nous l'aimons tellement.

Louise Roussin (Lucie Poirier) :

C'est le curé François Lamy qui a demandé à Marguerite Bourgeois de lui envoyer des religieuses pour enseigner à Sainte-Famille. Il avait acheté une maison de colombage de 17 pieds par 36 qu'il s'affairait à rénover pour servir d'école. En 1685, le jour de la Saint-Martin, les sœurs Marie Barbier et Anne Meyrand sont parties de Ville-Marie pour s'en venir à l'Île d'Orléans. Comme l'école n'était pas encore prête, elles passèrent, à leur grand désarroi, l'hiver chez notre voisine, Marie Rocheron, veuve de François Gaulin. La vie ne leur fut pas facile à travers le tumulte des enfants et des domestiques de la maison. Elles emménagent enfin dans leur école au printemps. Je suis bien fière que deux de nos filles soient entrées au couvent après avoir fréquenté l'école des sœurs. Marie-Madeleine, la 4^e de la famille a fait sa profession à Québec en 1698 en prenant le nom de sœur Saint-Ignace. Elle est devenue assistante-supérieure de la Congrégation de Notre-Dame. Quant à Françoise, elle a pris le nom de sœur Sainte-Thérèse et est allée rejoindre sa sœur à Montréal.

Geneviève Longchamp (Nicole Boulanger) : Aussi bien dire que le curé Lamy nous a accompagnés durant presque toute notre vie à l'Île. Il a baptisé presque tous nos enfants nés après 1668, bénit leurs mariages et présidé aux funérailles de la plupart de nos voisins. Je suis la seule qui lui ait survécu. Le saint homme est décédé le 2 novembre 1715 et a été inhumé dans l'église Sainte-Famille. Que Dieu ait son âme!

Textes de la fresque historique à Sainte-Famille le 17 août 2013 (suite)

8. Le fossé de la discorde (Le narrateur J. Lachance) :

En 1689, trente ans après leur établissement à l'Île d'Orléans, un conflit éclate entre Jacques Asselin et Antoine Pepin dit Lachance.



Jacques Asselin (Jean-Pierre Asselin) : Hey Lachance, ça va faire !

Antoine Pepin dit Lachance

(Paul Lachance) : Mais qu'est-ce qui te prends « mon Jacques », quelle mouche t'a piqué ?

Jacques Asselin (Jean-Pierre Asselin) : Laisse faire le « mon Jacques » ; depuis le temps que je te parle du ruissellement des eaux qui ravinent mon désert et emporte la bonne terre vers les battures. J'en ai assez !

Antoine Pepin dit Lachance (Paul Lachance) : Mais calme-toi un peu, il doit bien y avoir une solution.

Jacques Asselin (Jean-Pierre Asselin) : Solution, solution, t'as rien fait pour régler le problème. Pire, je t'ai vu creuser une rigole en haut de ton désert pour éviter que l'eau qui descend du mitan inonde tes installations et emporte tes récoltes. Et cette rigole, elle se déverse chez nous.

Antoine Pepin dit Lachance (Paul Lachance) : On ne va pas se chicaner pour si peu et briser une si longue amitié; on s'est toujours bien entendu.

Jacques Asselin (Jean-Pierre Asselin) : Pas cette fois-ci !

(Le narrateur J. L.) :

Quelques jours plus tard, Antoine est sommé de comparaître devant le bailli de l'Île pour s'expliquer. (*Jacques Asselin lit, à voix mi-haute et en même temps, le texte que lit le narrateur*) Jacques Asselin allègue qu'« ils sont journallement en différend » à propos des « eaux qui se déchargent sur leur terre, ruinent tous les déserts par les ravines du printemps lors de la fonte des neiges » et que ces eaux prennent leur source en haut du désert d'Antoine Pepin dit Lachance, ce qui « lui cause de grands dommages », ce qu'Antoine contredit.

Le narrateur J. L. : Ça va monsieur Asselin ?

Jacques Asselin (Jean-Pierre Asselin) : Oui ! Oui !

Le narrateur J. L. : Les deux voisins s'entendent pour éviter un procès et pour que le juge et le procureur fiscal du bailliage viennent inspecter les terres en présence des deux représentants des parties. (*S'empressant de prendre la parole pendant qu'Antoine reste bouche bée...*)

Jacques Asselin (Jean-Pierre Asselin) : Moi, je choisis Jacques Bilodeau pour me représenter et il est d'accord.

Antoine Pepin dit Lachance (Paul Lachance) : Ben Eeee. (*Réfléchissant, s'étant visiblement fait couper l'herbe sous les pieds.*) Je vais faire confiance à ... Robert Gaulin, le fils de mon ancien associé François. Tout comme son père, il a un bon jugement.

Le Narrateur J. L. : Les représentants des deux parties en cause ont dû faire un bon travail et leurs suggestions pour régler le conflit a dû « être ordonné que de raison » puisque les documents sont muets sur les suites de cette affaire. Curieusement, nous pouvons observer encore aujourd'hui qu'il se trouve un ruisseau entre les terres de Jacques Asselin et d'Antoine Pepin dit Lachance, lequel descend tout droit vers le fleuve. Nous pourrions croire que la solution a été que les « fameuses » rigoles se déversent dans ce ruisseau mitoyen.

**Antoine Pepin
dit Lachance**

(Paul Lachance) :

Hey! Jacques, le ruisseau que nous avions creusé est encore là. Ce sont bien les limites de ta terre qui se trouvent tout juste derrière la rangée d'arbres qu'on aperçoit ?



Jacques Asselin

(Jean-Pierre Asselin) : C'est bien ça !

Textes de la fresque historique à Sainte-Famille le 17 août 2013 (suite)

Antoine Pepin dit Lachance (Paul Lachance) :
Un fossé commun, sur la ligne entre nos terres; nous aurions pu y penser bien avant...

Jacques Asselin
(Jean-Pierre Asselin) : Tu as bien raison Antoine. Et comme nous avons dû travailler ensemble pour le creuser, il a bien fallu qu'on s'entende. Finalement, cette affaire-là nous a rapprochés. (*Le tout se termine par une bonne poignée de mains et pourquoi pas une accolade sous le regard ravi de Jacques Bilodeau.*)



9. Le siège de Québec – 1690 (Le narrateur J. L.) :

Suite à la violence des raids organisés par Frontenac contre des villages de la Nouvelle-Angleterre au cours de l'hiver 1690, celle-ci décide d'en finir une fois pour toutes avec la Nouvelle-France et de l'attaquer tant par terre que par mer. Une armée de 1 000 miliciens des provinces de New York et du Connecticut, accompagnée de nombreux guerriers iroquois, s'assemble du côté du Lac Champlain. Toutefois la maladie, les querelles et les désertions déciment les rangs, si bien que ce qui reste de l'armée se retire. Ce n'est finalement qu'un petit nombre de miliciens et d'Iroquois qui se rendent jusqu'à Laprairie. Ils seront repoussés par les troupes et les milices canadiennes.

Pendant ce temps, la colonie du Massachusetts, chef de file des colonies britanniques, organise son offensive. Sa milice nombreuse est mobilisée et Sir William Phips prend la tête de l'expédition navale contre Port-Royal en Acadie. Port-Royal est pris sans difficulté, le 19 mai 1690. On revient victorieux à Boston et les colonies de la Nouvelle-Angleterre décident d'attaquer Québec.

Cette fois, Phips est à la tête d'une flotte de 34 navires sur lesquels se trouvent 7 bataillons de miliciens, soit environ 2 300 hommes. S'ajoutent à cela un détachement d'artillerie avec six canons de campagne ainsi qu'un corps d'une soixantaine d'Amérindiens devant servir d'éclaireurs. Devant cette nouvelle menace, les autorités de la colonie font appel aux milices. Tous les

hommes entre 15 et 60 ans, en âge de porter les armes, sont mobilisés pour défendre Québec et ses environs.

Geneviève Longchamp (Nicole Boulanger) :
Ça fait presque 20 ans que nos hommes sont obligés à la milice; il a bien fallu en venir là pour protéger la colonie, au cas où... Il n'y a pas suffisamment de soldats avec solde pour nous défendre.

Louise Roussin (Lucie Poirier) : Même si ça ne nous plaît pas de voir nos hommes et nos fils se pratiquer à faire la guerre, il a bien fallu l'accepter. Si on attend après l'armée, on va attendre longtemps.

Geneviève Longchamp (Nicole Boulanger) :
En cas d'attaque, monsieur le Gouverneur va choisir de défendre la ville de Québec, tandis que nous, dans les campagnes...

Marie Teste (Danielle Lachance) :
Les autorités veulent nous évacuer vers Québec, Beauport ou Charlesbourg. Ça ne me tente pas d'abandonner ma maison et toute notre installation.

Geneviève Longchamp (Nicole Boulanger) :
Ça faciliterait le pillage de nos biens et conséquemment l'approvisionnement des ennemis à nos dépens.

Louise Roussin (Lucie Poirier) : Vous autres, allez-vous rester? Si vous restez, je reste. Jamais j'croirai qu'ils vont s'en prendre à nous et à nos enfants.

Geneviève Longchamp (Nicole Boulanger) : Moi, je reste. Ça sera notre façon de participer à la guerre. Si jamais les ennemis veulent prendre nos biens et s'approvisionner avec nos réserves, la tâche n'en sera que plus difficile. Et nous savons aussi tirer du fusil...

Marie Teste (Danielle Lachance) :
Antoine a rejoint la milice ce matin avec nos garçons : Ignace dont la femme vient tout juste de donner naissance, Jean qui a dû lui aussi laisser sa femme et leur premier enfant et Jacques, toujours célibataire celui-là... En attendant, je vais pouvoir compter sur Gervais pour le nécessaire. À 14 ans, c'est presqu'un homme et les jumeaux Paul et Joseph sont encore bien trop jeunes pour jouer dans la cour des grands.

Textes de la fresque historique à Sainte-Famille le 17 août 2013 (suite)

Geneviève Longchamp (Nicole Boulanger) : Je les ai vus passer; ils se rendaient à leur lieu de rassemblement devant l'église avec tous les autres.

Louise Roussin (Lucie Poirier) :

J'ai donc hâte que ça finisse; quand ce ne sont pas les Iroquois ou les Anglais, la menace vient des colonies de la Nouvelle-Angleterre. Que la Sainte Famille et la bonne Sainte Anne les protègent.

(Le narrateur J.L.) :

À l'approche de la flotte de William Phips, les habitants de la côte du Sud, de la Pointe-Lévis et de l'Île d'Orléans reçurent l'ordre de repousser tout débarquement. Les bataillons du Massachusetts tentèrent de débarquer à l'est de la ville, marchant en ligne, tambours battant, drapeaux flottant au vent, cela donne un assez bel effet, de l'avis des observateurs des deux camps. Toutefois, ils se font rosser de belle façon par les miliciens canadiens qui ont la réputation d'être redoutables au combat. Ils sont de plus d'excellents tireurs. Les soldats de Phips ont de la difficulté à s'opposer à leur tactique de combat révolutionnaire pour l'époque, (petites guerres, embuscades, guérillas), alors qu'eux, ils utilisent le combat en rangée à l'europeenne. Cette stratégie des autorités de la Nouvelle-France furent si bien exécutée que les Bostonnais se présentent devant Québec le 16 octobre sans avoir pu renouveler leurs provisions. Frontenac et ses troupes les attendent. Après presque deux mois de siège devant Québec, assez présomptueux, Phips donne une heure au comte pour se décider à rendre les armes, sinon il attaquaera.

Jacques Asselin (Jean-Pierre Asselin) :

(Avec l'envie de rire) : Il ne connaissait sûrement pas Frontenac; à sa place je l'aurais pas mis au défi...



(Le narrateur J. L.) : Le tempérament bouillant de Frontenac donne l'une des phrases les plus célèbres de l'histoire canadienne : « Je n'ai point de réponse à faire à votre général que (*en invitant le public à les suivre, à l'unisson tous disent*) par la bouche de mes canons ».

On se bombarde de part et d'autre, mais le navire amiral est endommagé et perd son pavillon qui tombe aux mains des Français. Dans leur hâte de rembarquer, les Américains laissent cinq des six pièces d'artillerie sur le terrain. Le 24 octobre, la flotte lève l'ancre et retourne à Boston. Ainsi se termine cette première tentative d'invasion américaine au Canada. Suite à cette victoire, les miliciens de l'Île d'Orléans comme ceux de Beauport seront complimentés par Frontenac pour avoir fait face à l'ennemi avec honneur, car ils ont empêché les troupes de Phips de débarquer, tant à l'Île que sur la côte de Beaupré. De retour à la vie normale, il faut rapidement se préparer pour l'hiver; en l'absence des hommes, les femmes et les enfants ont fait tout ce qu'ils pouvaient, mais il reste des travaux à faire. Déjà que les premiers gels sont choses du passé et que les arbres ont perdu presque toutes leurs feuilles.

Antoine Pepin dit Lachance (Paul Lachance) :

Maintenant que la paix est revenue, il va falloir tenir notre promesse.

Jacques Bilodeau : Qu'est-ce que tu veux dire ?

Jacques Asselin (J.-P. Asselin) : Tu ne te rappelles pas ?

Louise Roussin (Lucie Poirier) :

Bien oui! Nous avions fait le voeu que si la Sainte Famille nous protégeait pendant l'attaque de la colonie, nous allions agrandir l'église.

Marie Teste (Danielle Lachance) : C'est monsieur le curé Lamy qui va être content; déjà qu'avec les familles qui grossissent, il manquait de places.

Antoine Pepin dit Lachance (Paul Lachance) :

Je sais que monsieur Lamy veut agrandir l'église en construisant une chapelle du côté du fleuve.

Jacques Bilodeau (Pierre Bilodeau) : On va profiter de l'hiver qui vient, car tout en coupant le bois de chauffage dont nous aurons besoin, les paroissiens pourront sélectionner le bois requis pour la charpente.

Jacques Asselin (J.-P. Asselin) : On fera une corvée au printemps pour transporter les pierres pour les murs.

Le siège de Québec - 1690. Sources : René Chartrand. *Le patrimoine militaire*. Tome 1, 1000-1754 . Art Global, 1993

Louise Dechêne. *Le Peuple, l'État et la Guerre au Canada sous le Régime français*. Boréal, 2008.

Textes de la fresque historique à Sainte-Famille le 17 août 2013 (suite)

10. Pour la suite du monde

(Le narrateur J. L.)

Dès le début du XVIII^e siècle, les ancêtres à l'origine des Asselin, Bilodeau et Pepin-Lachance en terre d'Amérique arrivent à la fin de leur vie. L'heure est au bilan.

La transmission de la terre familiale constituait un enjeu primordial pour la suite du monde. À la fin du XVII^e siècle, toutes les terres de l'Île d'Orléans avaient été concédées. Hériter de la terre familiale devenait donc un avantage important. À défaut, il fallait envisager acquérir une « terre à vendre », à l'Île, ou s'exiler dans d'autres seigneuries de la Côte de Beaupré, de Charlevoix, dans l'une ou l'autre des îles du Saint-Laurent ou sur la rive sud du fleuve, là où il y avait des terres disponibles ou à concéder.

Louise Roussin

(Lucie Poirier) :

Le 10 novembre 1700, Jacques et moi avons fait donation de notre maison et d'une partie de la terre à notre fils cadet Michel, laissant $\frac{3}{4}$ d'arpent aux autres héritiers qui sont maintenant bien établis, à condition bien entendu de prendre soin de nous, de nous loger et de faire valoir la terre. Michel se mariait le lendemain à Anne Gagnon à Château-Richer. (*Louise Roussin disparaît de la scène*)



Jacques Asselin (Jean-Pierre Asselin) :

Un mois plus tard, mon épouse Louise Roussin décédait le 13 décembre. Elle n'avait que 57 ans et 9 mois et fut inhumée le lendemain dans l'église Sainte-Famille.

Jacques Bilodeau (Pierre Bilodeau) : Monsieur le curé Lamy a fait la lecture du registre que nous n'avons pu signer, André Gaulin et moi, faute de savoir écrire.

Jacques Asselin (Jean-Pierre Asselin) :

Sa vie bien remplie en a comblé plusieurs, moi le premier, avec les 12 enfants qu'elle a mis au monde entre 1663 et 1686, 5 fils et 7 filles que nous avons choyés et à qui elle a donné, sans jamais compter les heures.

Nous étions si heureux de voir notre fils Michel accepter de conserver notre maison et notre terre. N'ayant

pas eu d'enfant, Michel a finalement légué la propriété familiale à notre petit-fils Jacques Pichet, fils de Jacques Pichet marié à notre fille Louise Asselin, habitation dont les descendants Pichet sont toujours propriétaires.



(Le narrateur J.L.) : Selon la Coutume de Paris, à moins d'avoir déjà pris des dispositions particulières au décès d'un des membres du couple formant une « communauté de biens », un inventaire devait être dressé. La moitié des biens allait au conjoint survivant et l'autre moitié était répartie également entre tous les enfants vivants. Le décès du dernier membre de la « communauté de biens » entraînait conséquemment la répartition, à tous ses enfants encore vivants, de la partie qui lui avait jusque-là été réservée.

Jacques Asselin (Jean-Pierre Asselin) : L'inventaire des biens a été dressé le 6 avril suivant : une maison « de colombage de 47 pieds de long par 20 pieds, avec 2 chambres de plein pied, deux cheminées, grenier et caves, couverte de bardage estimée à 700 livres et une grange close de planches de 40 pieds au bout de laquelle est un étable de seize pieds de longueur, le tout sur 20 pieds de largeur estimée à 170 livres et 63 arpents de terre en valeur ». (*Marie Teste se retire...*)

Antoine Pepin dit Lachance (Paul Lachance) :

Faut croire que la grande faucheuse a continué de rôder dans les alentours car ma femme, Marie, est décédée le 12 septembre 1701 à peine 9 mois après le décès de notre voisine Louise.

Comme Louise Roussin, elle avait pu recevoir les sacrements de pénitence, d'eucharistie et d'extrême onction. Marie a été inhumée dans le cimetière paroissial en présence notamment de Jacques Bilodeau. Marie a été une bonne femme; elle m'a donné 12 enfants, 3 filles et 9 garçons en l'espace de 22 ans. Les jumeaux Paul et Joseph vivent encore à la maison tout comme Geneviève, notre petite dernière, qui porte le même prénom que sa marraine Geneviève Longchamp.

Textes de la fresque historique à Sainte-Famille le 17 août 2013 (suite)

Le narrateur Jeanmarc Lachance : Le 14 novembre 1701, le notaire Jacob prenait acte de l'inventaire des biens au décès de défunte Marie Teste. Selon cet inventaire, la communauté de biens d'Antoine Pepin dit Lachance et de Marie Teste compte « environ soixante et dix arpents de terre en valeur, un cheval, une cavale, une pouliche, deux gros bœufs de France, six vaches, deux veaux, deux porcs, deux truies et quatre oies »

Ils possédaient aussi une grande maison, construite dans les années 1670, de pièces sur pièces « de madriers lambrissés de planche » de 40 pieds de long par près de 23 pieds de large avec une toiture à deux versants « couvertes de planches ». Une étable de près de 23 pieds de long par 20 de large, « dite de madrier ». Une grange « dite de planches » de 42 pieds de long par 26 de large pour abriter les récoltes. (*Antoine se retire*) Le 23 janvier 1703, moins de 2 ans plus tard, c'était au tour d'Antoine Pepin dit Lachance de quitter sa terre.

Jacques Asselin (Jean-Pierre Asselin) :

Pour Antoine et Marie, c'est à croire qu'ils n'avaient pas prévu le coup comme nous l'avions fait du vivant de Louise, en léguant la terre à notre fils Michel; pourtant... Au fait, Michel a été l'un des témoins lors de l'inhumation de notre voisin Antoine.

Jacques Bilodeau (Pierre Bilodeau) : Ça a pris presqu'un an et demi après le décès d'Antoine pour qu'ils finissent par régler la succession. C'est vrai que les trois plus vieux étaient déjà établis ailleurs dans l'Île. Paul ou Joseph auraient pu être intéressés.

Jacques Asselin (Jean-Pierre Asselin) :

Il semble que non, car la terre, répartie à part égale entre les 8 enfants vivants, a été vendue. Finalement, six parties ont été achetées par Claude Guyon, et Robert Gaulin a acquis les deux autres.

Geneviève Longchamp (Nicole Boulanger) :

C'est quand même un peu triste que leur patrimoine ne soit pas resté dans la famille...

Le narrateur Jeanmarc Lachance : Jacques et Geneviève savent qu'ils ne leur reste plus beaucoup d'années à vivre. Ils décident donc de donner à leurs fils Simon et

Antoine, la terre concédée à Sainte-Famille en 1656 par Charles de Lauzon. L'acte de donation est signé par le notaire Étienne Jacob le 7 août 1708.

Jacques Bilodeau (Pierre Bilodeau) : Voilà bien une affaire réglée.

Geneviève Longchamp (Nicole Boulanger) :

Je suis bien contente que nos fils prennent la relève. Nous pourrons mourir en paix, sans nous en soucier.
(*Jacques Bilodeau se retire*)

Le narrateur Jeanmarc Lachance : Trois ans et demi plus tard le 8 février 1712, Jacques Bilodeau décède subitement à St-François où il est inhumé.

Geneviève Longchamp (Nicole Boulanger) :

Mourir à plus de 80 ans, c'était, dans notre temps, plus que respectable. Rares sont ceux qui se rendaient jusque-là. Jacques a été un bon père pour nos sept enfants, cinq garçons et deux filles.

Jacques Asselin (Jean-Pierre Asselin) :

Jacques était très impliqué à Sainte-Famille. Quand il n'était pas déjà sur place, monsieur le curé Lamy le faisait souvent demander comme témoin, entre autres pour les inhumations. Faut dire qu'étant les voisins immédiats du domaine paroissial, monsieur Lamy n'avait pas à courir bien loin quand il avait besoin de quelqu'un. Ils s'entendaient bien ces deux-là.

Le narrateur Jeanmarc Lachance :

Presque dix ans jour pour jour après le décès d'Antoine Pepin dit Lachance, Jacques Asselin, son ex-associé et voisin depuis leurs débuts à l'Île d'Orléans, meurt à l'Hôtel-Dieu de Québec, (*Jacques Asselin se retire*), comme le rapporte le registre des malades de l'Hôpital : « *est décédé le bonome aselain de l'isle agé de 80 ans* ».

L'acte de sépulture est enregistré ainsi à Notre-Dame-de-Québec : « *Le 27 janvier 1713 a été inhumé dans le cimetière de l'Hôtel-Dieu de Québec par moy soussigné prêtre curé de Québec jacques asselin habitant de l'île d'Orléans mort à l'Hôtel-Dieu âgé d'environ 82 ans et son service a été fait en la paroisse en présence des témoins calvanis et pinquet chanoine de la cathédrale. Thibault, ptre* »

Textes de la fresque historique à Sainte-Famille le 17 août 2013 (suite)

Geneviève Longchamp (Nicole Boulanger) :

Ils sont tous partis, d'abord Louise Roussin puis Marie Teste, coup sur coup. Puis, ce fut le tour d'Antoine Pepin dit Lachance en 1703. Neuf ans plus tard, c'est mon Jacques, Jacques Bilodeau qui est parti et c'est maintenant Jacques Asselin qui tire sa révérence. Il va bien s'ennuyer celui-là, enterré tout seul à Québec, loin des siens, loin de l'Île...



Me voilà bien seule. Nos voisins ne sont plus de ce monde, mais il y a toute une descendance qui nous survit. Au rythme où naissent les petits-enfants, la Nouvelle-France va bientôt être remplie d'Asselin, de Bilodeau et de Pepin dit Lachance.

(*Geneviève Longchamp se retire*)

Le narrateur Jeanmarc Lachance : Geneviève, l'épouse de Jacques Bilodeau, décèdera le 28 mars 1718 âgée de 88 ans. Elle aura survécu à son époux et à tous ses enfants et leur conjointe ou conjoint, sauf Antoine, décédé en 1732 et Simon en 1742. Selon les registres de la paroisse, les ancêtres Jacques et Geneviève ainsi que leurs fils Jean, Antoine et Simon, sont tous inhumés dans le cimetière près de l'église paroissiale de Saint-François.

11. Épilogue : L'entraide à l'Île d'Orléans.

Le narrateur Jeanmarc Lachance :

Vers 1650, à peu près toutes les terres de l'Île d'Orléans sont à défricher. La tâche est définitivement trop lourde pour une seule personne; l'échec, le découragement, aussi bien tout abandonner.

Pour réussir à s'y établir, là comme ailleurs en Nouvelle-France, l'entraide sera essentielle. C'est ainsi que l'on voit que pour chacune des trois familles qui se côtoient ici à Ste-Famille, les relations de voisinage seront primordiales. Même si nous avons, aujourd'hui, mis l'accent sur les relations entre les Asselin, les Bilodeau et les Pepin dit Lachance, l'entraide ne s'est pas limitée à ces trois familles, mais s'étendait à tout le voisinage.

N'est-ce pas l'esprit d'entraide qui a fait en sorte que Jacques Asselin et Antoine Pepin ont pu acheter ensemble une terre et se la diviser par la suite ? L'un sans

l'autre, leur projet de s'établir en Nouvelle-France ne se serait pas concrétisé, du moins pas de cette façon.

Et que dire des solidarités qui amènent les uns et les autres à s'entraider lors des récoltes, de la construction d'un bâtiment ou pour toutes autres corvées. Qui est le plus susceptible d'aider, sinon les premiers voisins? Généralement seul et sans réseau familial, du moins en Nouvelle-France, le support moral et matériel ne pouvait venir que du voisinage. Nous avons vu Geneviève Longchamp accourir auprès de Marie Teste lors de l'accouchement de son premier enfant, tout comme elle a dû le faire pour d'autres.

Elles ont vécu une solidarité toute féminine en s'entraînant mutuellement lorsque l'une d'entre elles allait donner la vie. Si une ou plusieurs vies devaient se perdre, « femme grosse a un pied dans la fausse » disait-on, c'est encore tout le voisinage qui se mobilisait. La maladie et les décès étaient autant d'occasions pour apporter du réconfort, autant pour le corps que pour l'âme.

Aussi, une certaine parenté spirituelle s'établissait par le parrainage des enfants. La qualité des relations entre nos ancêtres se mesurait, entre autres, par le choix des parrains et marraines lors des baptêmes des enfants. Nous avons vu que Geneviève Pepin dit Lachance portait le prénom de sa marraine. Chez les Asselin, Antoine Pepin fut le parrain de leur fille Anne née en 1684, tout comme Jean Bilodeau, fils de Jacques et Geneviève, l'avait été pour Louise Asselin en 1675.

La vie sociale avec le voisinage amène les uns et les autres à se fréquenter et, éventuellement, à voir se marier leurs enfants avec ceux des voisins. Accroissant encore davantage les solidarités sociales et économiques, ces alliances matrimoniales permettent de tisser des liens encore plus serrés entre les familles. Tout en consolidant la transmission du patrimoine foncier, nos ancêtres assuraient ainsi une certaine sécurité matérielle à leurs propres enfants.

Même si nous n'observons aucun mariage entre les enfants Asselin, Bilodeau ou Pepin dit Lachance, le voisinage immédiat offrait d'autres choix. Antoine et Simon Bilodeau ainsi que Nicolas Asselin ont choisi parmi les filles d'Abel Turcot. Pour son second mariage,

Textes de la fresque historique à Sainte-Famille, 17 août 2013 (suite et fin)

Nicolas Asselin fera comme son frère Michel en allant courtiser les filles de Jean Gagnon, Anne et Marguerite. Jean Biodeau et Pierre Asselin s'uniront avec Marie et Élisabeth Jahan dit Laviolette. Marie Asselin épousera Guillaume Beaucher de Sainte Famille, alors que Louise Asselin choisira Jacques Pichet de la paroisse voisine de Saint-Pierre. Chez les Pepin dit Lachance, le portrait est différent; Jean et Marie épouseront des Guyon, le même Jean et Joseph, les filles d'Étienne Fontaine et enfin Paul et Geneviève vont fonder famille avec les Migneron, Agnès et Ambroise.

Ayant vécu côté à côté pendant près de cinquante ans, nos ancêtres ont dû faire face aux mêmes événements, surmonter leurs conflits, tisser de solides liens entre eux. C'est ce qui est arrivé, voilà plus de 350 ans.

Nos ancêtres Asselin, Biodeau et Pepin dit Lachance ont réussi, ensemble, leur établissement en Nouvelle-France. Ils ont ainsi écrit le premier chapitre de notre histoire en terre d'Amérique; il nous appartient maintenant, d'en ajouter d'autres.

Un feuillet distribué aux participants donnait la date de naissance des enfants des voisins Asselin, Biodeau et Pepin dit Lachance, ainsi qu'un petit lexique pour faciliter la compréhension de termes anciens. En voici quelques extraits :

Famille de Jacques Asseline et de Louise Roussin	Famille d'Antoine Pepin dit Lachance et de Marie Teste	Famille de Jacques Billaudeau et de Geneviève Longchamp
<ul style="list-style-type: none">• Jacques : 1663-06-12• Nicolas : <u>1665</u>-04-26• Marie-Madeleine : <u>1664</u>-07-09• Pierre : 1669-02-25• Thomas : <u>1671</u>-07-03• Marie-Madeleine : <u>1673</u>-06-30• Louise : 1675-08-06• Michel : 1677-09-29• Marie : 1679-08-25• Françoise : 1682-01-25• Anne : 1684-03-06• Jean : 1686-01-12	<ul style="list-style-type: none">• Ignace : <u>1660</u>-09-01• Élisabeth : <u>1662</u>-02-10• Jean : <u>1664</u>-03-29• Antoine : 1666-02-07• Jacques : 1667-09-03• Marie : 1670-03-25• Gabriel : 1672-03-15• Antoine-Charles : 1674-11-01• Gervais : 1676-04-29• Joseph : 1679-07-07• Paul : 1679-07-07• Geneviève : 1682-09-11	<ul style="list-style-type: none">• Jacques : 1656-12-24• Louise : 1656• Jean : 1658-01-01• Antoine : <u>1660</u>• Simon : <u>1662</u>-05-01• Gabriel : <u>1664</u>• Louise : <u>1665</u>

Arpent linéaire : Unité de mesure de 10 « perches du Roi » de 18 pi. français, adoptée dès 1634 par Jean Bourdon, ingénieur et arpenteur engagé par la Compagnie des Cents-Associés. L'arpent français correspond environ à 192 pi. anglais ou à 58,5 mètres. Ainsi, les terres de 2 arpents et demi de Jacques Asseline et d'Antoine Pepin mesuraient donc chacune environ 480 pi. (192 mètres) de front sur le fleuve et celle de Jacques Biodeau de 5 arpents, équivalait à 960 pi. (292 mètres).
Cabotage : Transport, par voie maritime, de marchandises ou de personnes sur de courtes distances.

Cavale : une jument.

Conseil souverain : Institution qui de 1663 à 1760, constituait la plus haute Cour de justice en Nouvelle-France.

Crémaillère : Pièce de bois ou de métal taillée en dent de scie qui permettait de suspendre à différentes hauteurs, selon les besoins, une marmite dans l'âtre de la cheminée.

Désert : Partie d'une terre dont on a coupé les arbres pour l'ensemencer (avoine, blé, orge, etc.).

Fief : Subdivision d'une seigneurie regroupant des terres concédées, à proximité l'une de l'autre ou situées dans un espace défini, et qui était sous la responsabilité d'un seigneur.

Mitan : Ligne imaginaire traversant l'Île d'Orléans en son milieu, de la pointe Ouest à la pointe Est, qui servait initialement de limites aux terres concédées du côté Nord à celle aboutées du côté Sud.

Prévôté : La Prévôté de Québec est le premier degré de la justice royale mise en place en Nouvelle-France à partir de 1663, par décision du roi de France Louis XIV avec la création du Conseil souverain, lors de la réforme du pouvoir judiciaire au Canada.

« 36 mois » : Réfère à la période durant laquelle ceux qui s'engageaient pour la Nouvelle-France devaient y travailler. Ces trois ans terminés, ils pouvaient soit retourner en France, soit acquérir une terre ou exercer un métier. Dans les documents notariés, recensements etc., ces «36 mois» sont souvent inscrits comme domestiques faisant partie de la maisonnée.

Les Ancelin, Asselin et Asseline de France en visite au Québec

L'Association cousine de France organise un troisième voyage de groupe au Québec, cette fois dans la période des couleurs d'automne. Le voyage se déroulera du 26 septembre au 6 octobre avec un arrêt à Québec les 4 et 5 octobre 2014.

Le samedi 4 octobre 2014, à 18 heures, nous nous joindrons à ces 20 voyageurs français au restaurant *La Vieille Maison du Spaghetti* du 625, Grande-Allée-Est à Québec. Parmi ces voyageurs, 14 sont déjà venus dans un précédent voyage, surtout en 2008. Nous aviserons tous ceux qui les ont reçus lors de ces voyages et qui voudraient les rencontrer à nouveau. Toutefois, même ceux qui n'ont pas eu la chance d'en recevoir en 2008 pourront aussi se joindre au groupe, ainsi que les Asselin québécois qui ont aussi rencontré plusieurs de ces voyageurs en 1990 et en 2000, lors des voyages de l'Association en France et aussi, lorsqu'ils sont venus au Québec au ralliement de 1996, dans Charlevoix. Rien n'empêche d'autres nouveaux membres de profiter de cette occasion pour venir faire connaissance avec eux.

Pour ce faire, vous devez réserver votre place avant le 7 août 2014 en faisant un dépôt de 10 \$ qui servira aux petites dépenses de l'Association pour l'organisation de cette rencontre. Lorsque nous saurons le nombre exact de personnes qui participeront à cette rencontre, nous réserverons une salle convenable à cet effet auprès de la *Vieille Maison du Spaghetti* ou au besoin, deux salles attenantes et communiquantes sur un même étage du restaurant. Les Québécois pourront profiter du même menu que celui prévu pour les Français ou encore, commander à la carte à même le menu du restaurant.

Pour les intéressés, un formulaire de réservation à faire parvenir avant le 7 août, est disponible sur une feuille jaune insérée dans la présente revue, feuille sur laquelle est reproduite une carte de la MRC du Témiscouata à l'usage de ceux qui s'inscriront au ralliement 2014 à Pohénégamook. Les **trois formulaires**, celui du **ralliement des 23 et 24 août 2014**, celui du **souper du 4 octobre 2014** avec les Français et le **sondage sur les CD-DVD, peuvent être postés dans la même enveloppe à l'adresse de l'Association.**

Suggestions d'hébergement à Pohénégamook et à Témiscouata-sur-le-Lac

HÉBERGEMENT à Pohénégamook, 23 août 2014

MOTEL SANS FRONTIÈRES (8 unités)
1038, rue Principale, Quartier Estcourt
1-418-859-2053 www.motelsansfrontieres.com

LA VILLA DES FRONTIÈRES (17 chambres)
1194, rue Principale, Quartier Estcourt
1-877-661-1700 ou 1-418-859-2884
www.villadesfrontieres.com

AUBERGE DU VILLAGE (2 suites et 6 chambres)
1883, rue Principale, Quartier St-Éleuthère
1-418-859-2314 www.aubergeduvillage.com

MOTEL DES PAONS

476, rue Principale, Quartier Sully
1-418-893-5662

Hébergement à Témiscouata-sur-le-lac le 24 août

* **MOTEL ROYAL** (2004),
19 rue St-Louis, Témiscouata-sur-le-Lac (Cabano)
1-418-854-2307

* **CHALET CAMPING TÉMILAC**, 33 rue de la Plage
Témiscouata-sur-le-Lac, 1-418-854-7660

* Hébergement à proximité de la tenue des activités
de clôture du *Congrès mondial Acadien*

L'abbé Robert Asselin nous a quittés



L'abbé Robert Asselin est décédé jeudi le 24 avril 2014 au Centre Cardinal Vachon à Québec. Né à St-Gervais de Bellechasse, de feu Pierre Asseline et feu Alphonse Breton, il a fait ses études primaires à St-Gervais, ses études secondaires au Collège de Lévis et a été ordonné prêtre le 30 mai 1953 après des études au Grand Séminaire de Québec.

Membres fondateurs au Conseil d'administration de l'Association des Asselin en 1981, il en a été administrateur jusqu'en août 2003. Il a d'ailleurs entraîné plusieurs membres de sa famille au sein de l'Association.

Ceux qui ont participé aux ralliements de l'Association des Asselin pendant cette période de 22 ans se souviendront de la touche personnelle que Robert apportait aux célébrations des messes, en particulier au premier grand rassemblement de 1981 où il a su émouvoir les nombreux participants. De plus, chaque fois qu'une célébration s'organisait dans d'autres ralliements des Asselin, Robert savait aussi s'entourer d'autres prêtres Asselin pour co-célébrer ou célébrer, selon, en alternance. Nous lui sommes reconnaissants pour tout ce qu'il a apporté à chacun de nous.

Robert Asselin laissait dans le deuil ses frères et sœurs, feu Émile (Jeannette Gonthier), feu Jacqueline (Gabriel Pelletier), Jean-Paul (Mariette Langlois), feu Lionel (Yvette Pelletier), Gérard (Lucie Gonthier) Laurette (feu Conrad Laprise), Lucien (Gaétane Leblanc) ainsi que ses nombreux nièces et neveux qui l'ont accompagné régulièrement pendant toutes ses années de retraite et l'ont réclamé chaque fois pour célébrer les baptêmes, les mariages et les funérailles de la famille et d'amis, et cela, aussi longtemps que sa santé le lui a permis.

Voici un aperçu de la diversité du parcours de vie de Robert, ce qui en a fait un être humain compréhensif, dévoué, attachant, de bon conseil, d'une foi inébranlable et convaincu de l'importance de bien remplir ses missions et qui, de plus, ne jugeait personne.

1951-1956 Stagiaire dans différents camps militaires de l'*Armée canadienne*, successivement à la Citadelle de Québec, Borden en Ontario, Winnipeg et Churchill au Manitoba, au Camp Valcartier à Québec, Victoria en Colombie-Britannique et à nouveau au Camp Valcartier .

1953-1956 Professeur et prêtre auxiliaire au *Collège de Lévis*

1956-1960 Vicaire à la paroisse *St-Calixte de Plessisville*

1960-1966 Aumônier diocésain de la *Jeunesse Rurale Catholique*, responsable des cours de préparation au mariage, aumônier de l'*Action Catholique Rurale*, animateur pour le mouvement de renouement conjugal

1966-1972 Aumônier des employés à la *Ville de Québec* au service de police et du transport en commun

1972-1981 Curé à la paroisse *St-Joseph-de-Lauzon*

1981-1993 Curé à la paroisse *St-Alphonse à Thetford-Mines*

1993-1998 Vicaire la paroisse *St-Félix à Cap-Rouge*

1998-2014 Retraité à la Résidence Déziel à Lévis et ensuite au Centre Cardinal Vachon à Québec

Ses funérailles et son inhumation ont eu lieu à de Saint-Gervais le vendredi 2 mai 2014.

SOUVENIRS ET OBJETS PROMOTIONNELS

	<u>Qté</u>	<u>Membre</u>	<u>Non-membre</u>	<u>Total</u>
TRILOGIE DES ASSELIN DE LA NOUVELLE-FRANCE :	____ @	20,00 \$	40,00 \$/unité	_____ \$
ÉPINGLETTE ASSELIN :	____ @	5,00 \$	6,00 \$/unité	_____ \$
TABLEAU MAGNÉTIQUE AVEC CRAYON FEUTRE :	____ @	3,00 \$	4,00 \$/unité	_____ \$
ou 2 tableaux magnétiques pour :	____ @	5,00 \$	6,00 \$/les 2	_____ \$
ARMOIRIES : ____ ASSELIN, ____ ANCELIN :	____ @	2,00 \$	3,00 \$/unité	_____ \$
ARMOIRIES DE L'ASSOCIATION :	____ @	5,00 \$	6,00 \$/unité	_____ \$
REVUE « ASSELINformation » à l'unité (poste incluse) :	____ @	6,00 \$	7,00 \$/unité	_____ \$

Ajouter 6 \$ de frais de poste si le total est inférieur à 25 \$ **TOTAL :** _____ \$

NOM : _____ N° membre (_____)
 ADRESSE : _____

NOTE : Faire le chèque à « ASSOCIATION DES ASSELIN INC »

PUBLICATIONS ET JOURNAL DE FAMILLE

	<u>Qté</u>	<u>Membre</u>	<u>Non-membre</u>	<u>Total</u>
VOLUME LES ASSELIN (Épuisé)				
BROCHURE No 1 <i>Les Asselin dans l'Estrie ou La mère aux cinq noms</i>	____ @	8,00 \$	10,00 \$/unité	_____ \$
BROCHURE No 2 <i>Les Asselin au Saguenay-Lac-St-Jean</i>	____ @	8,00 \$	10,00 \$/unité	_____ \$
JOURNAL DE FAMILLE :	____ @	8,00 \$	10,00 \$/unité	_____ \$
EUSÈBE ASSELIN, marchand et seigneur de Lachenaie	____ @	10,00 \$	12,00 \$/unité	_____ \$
			TOTAL :	_____ \$

NOM : _____ N° membre : (_____)
 ADRESSE : _____

NOTE : 1- Faire le chèque à JACQUELINE FAUCHER ASSELIN
 2- Pour les résidants aux U.S.A., ajouter 20% en dollars U.S.
 3- Jusqu'à 25 \$, ajouter 6 \$ de frais de poste; pour plus de 25 \$, ajouter 7 \$.

POUR DEVENIR MEMBRE OU RENOUVELER SA COTISATION

JE DEVIENS MEMBRE POUR L'ANNÉE 2015 (du 1^{er} janvier au 31 décembre). Je suis parrainé par : _____

JE RENOUVELLE POUR L'ANNÉE 2015 (N° DE MEMBRE : _____)

NOM : _____ TÉL. : (____)

ADRESSE : _____

Nom de fille de votre mère : _____ CODE POSTAL _____

COURRIEL: _____ SITE WEB _____

COTISATION : MEMBRE AU CANADA: 1 AN : 30 \$ 3 ANS : 85 \$ 5 ANS : 130 \$ À VIE : 300 \$

MEMBRE HORS CANADA : 1 AN : 40 \$ 3 ANS : 115 \$, 5 ANS : 175 \$ À VIE : 400 \$

CI-JOINT UN CHÈQUE POUR LE MONTANT TOTAL DE : _____ \$

NOM DU CONJOINT : _____

Né le _____

NOM DES ENFANTS : _____

Né le _____

DE MOINS DE 18 ANS : _____

NOTE : La cotisation donne droit à la revue *ASSELINformation*.

Adressez à : ASSOCIATION DES ASSELIN INC., C.P. 10090, SUCC. SAINTE-FOY, QUÉBEC (QC) G1V 4C6

ASSOCIATION DES ASSELIN INC.

L'Association des Asselin inc. est un organisme sans but lucratif incorporé en février 1980, sous la troisième partie de la *Loi sur les Compagnies* de la province de Québec, et reposant uniquement sur le bénévolat de ses membres et de ses administrateurs. Le but de l'Association des Asselin est de rassembler les familles Asselin, leur faire connaître et apprécier leurs origines, leur histoire, leur patrimoine et l'implication actuelle des portants du nom dans leur milieu respectif.

Adresse postale : C. P. 10090, Succ. Sainte-Foy, Québec (Québec) G1V 4C6
Courriel : chouzane@outlook.com

Site Internet : www.famillesasselin.com
<https://www.facebook.com/famillesasselin>

L'Association des Asselin est membre de la *Fédération des associations de familles du Québec* depuis sa fondation en 1983.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : **Denis Asselin**, membre # 1881
1380, de la Morille, app. 102, Québec (QC) G2K 1P5
Tél.: (418) 622-3496

Vice-président : **Jean-Pierre Asselin**, membre # 28
1158, Jean-Michel, Québec, Qc G2L 1V7
Tél.: (418) 623-3584

Secrétaire : **Suzanne Charron**, membre # 1895
936, des Prairies, app. 107, Québec (QC) G1K 8T2
Tél. : (514) 626-2085

Trésorier : **Jean-Marc Asselin**, membre # 44
288, rue Légaré, St-Marc-des-Carrières (QC) G0A 4B0
Tél : (418) 268-3208

Administrateurs :

Danielle Chartier, membre # 126
934, rue Deveau, Trois-Rivières (QC) G8V 1L3
Tél. : (819) 375-8926

François Asselin, membre # 14
1697, route du Carrefour, Val-des-Monts (QC) J8N 7E8
Tél. : (819) 671-1418

Jacqueline Faucher Asselin, membre # 2
1336, av. James-LeMoine, Québec, (QC)
Tél. : (418) 681-8331

Léopoldine Asselin, membre # 89
139, Route 138, St-Tite-des-Caps, (QC) G0A 4J0
Tél.: (418) 823-2944

Lucie Asselin, membre # 80
17, des Hêtres, Gatineau (QC) J8R 2Y8
Tél. : (819) 669-6634

Lucie Poirier, membre # 1909
1158, Jean-Michel, Québec, Qc G2L 1V7
Tél.: (418) 623-3584

Marcel Asselin, membre # 6
2954, boul. Laurier, bur. 200, Québec (QC) G1V 4T2
Tél. : (418) 658-6666

Marcel Sasseville, membre # 126
934, rue Deveau, Trois-Rivières (QC) G8V 1L3
Tél.: (819) 375-8926

Marie-Claude Asselin, membre # 118
3335 rue Rideau, St-Hubert (QC) J3Y 5M6
Tél. : (450) 656-7339

Nicole Labrie Asselin, membre # 62
4499, rue St-Félix, app. 11, Québec, (QC) G1Y 3A8
Tél.: (419) 658-6441

Yolande Asselin Ruel, membre # 1039
4147, Rang Sud Ouest, St-Charles, Bell. (QC) G0R 2T0
Tél. : (418) 887-6845

Yvan Asselin, membre # 1
1336, av. James-LeMoine, Québec (QC) G1S 1A3
Tél. : (418) 681-8331

ADHÉSION À L'ASSOCIATION

Pour les membres au Canada, le coût de la cotisation annuelle est de 30,00 \$, pour 3 ans 85 \$, pour 5 ans 130 \$, à vie 300 \$.
Pour les membres hors Canada : 1 an 40 \$, 3 ans 115 \$, 5 ans 175 \$, à vie 400 \$.

ASSELINFORMATION

La revue *Asselininformation* de l'Association des Asselin est publiée deux fois par année et distribuée aux membres.

Responsable de l'édition : Jacqueline Faucher Asselin
Mise en page : Jacqueline Faucher Asselin et Yves Boisvert

Révision des textes : Nicole Labrie Asselin

Impression : Fédération des associations de familles du Québec

Les membres sont invités à collaborer à la revue *Asselininformation* en soumettant des articles et nouvelles d'intérêt pour les familles Asselin : biographies, anniversaires, naissances, mariages, décès, nouvelles, etc. Nous acceptons des photos ou des vieux documents pour publication.

Dépôt légal : **Bibliothèque et archives nationales du Québec**
Bibliothèque nationale du Canada

Association des Ancelin, Asselin et Asseline de France

Adresse postale : Chez Texier
17130 Salignac de Mirambeau, France

Courriel : didierancelin2@wanadoo.fr

Site Internet : <http://aaaf.free.fr>



Desjardins
Caisse de Sainte-Foy

caissesaintefoy.ca
418 653-0515

**4 CENTRES DE SERVICES,
POUR MIEUX VOUS SERVIR**

Siège social
3455, boulevard Neilson
Québec (Québec)

**Centre de services
Faubourg Laudance**
3700, rue du Campanile

**Centre de services
de la Colline**
3211, Chemin Sainte-Foy

**Centre de services
Place de la Cité**
2600, boulevard Laurier
Place de la Cité, Bureau 5



multinautic®

Jean-Pierre Asselin
Représentant

jean-pierreasselin@sympatico.ca
info@multinautic.com

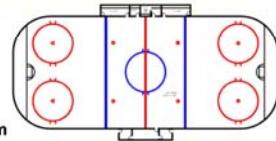


1-800-585-1237
Cell.: 418-956-6752
Pag.: 418-821-2151
Fax: 450-227-0244
2330 ch. Jean-Adam
St-Sauveur, Québec
Canada J0R 1R2

**ARÉNA
FERNAND-ASSELIN**

255 Place Maurice-L.-Duplessis
Trois-Rivières, QC G8Y 1H7
Tel: (819) 379-8854

Email: arena.asselin@gmail.com
Sitetweb: www.arenafernandasselain.com



Pour connaître tous nos temps de glace
disponibles, veuillez visiter notre site web!

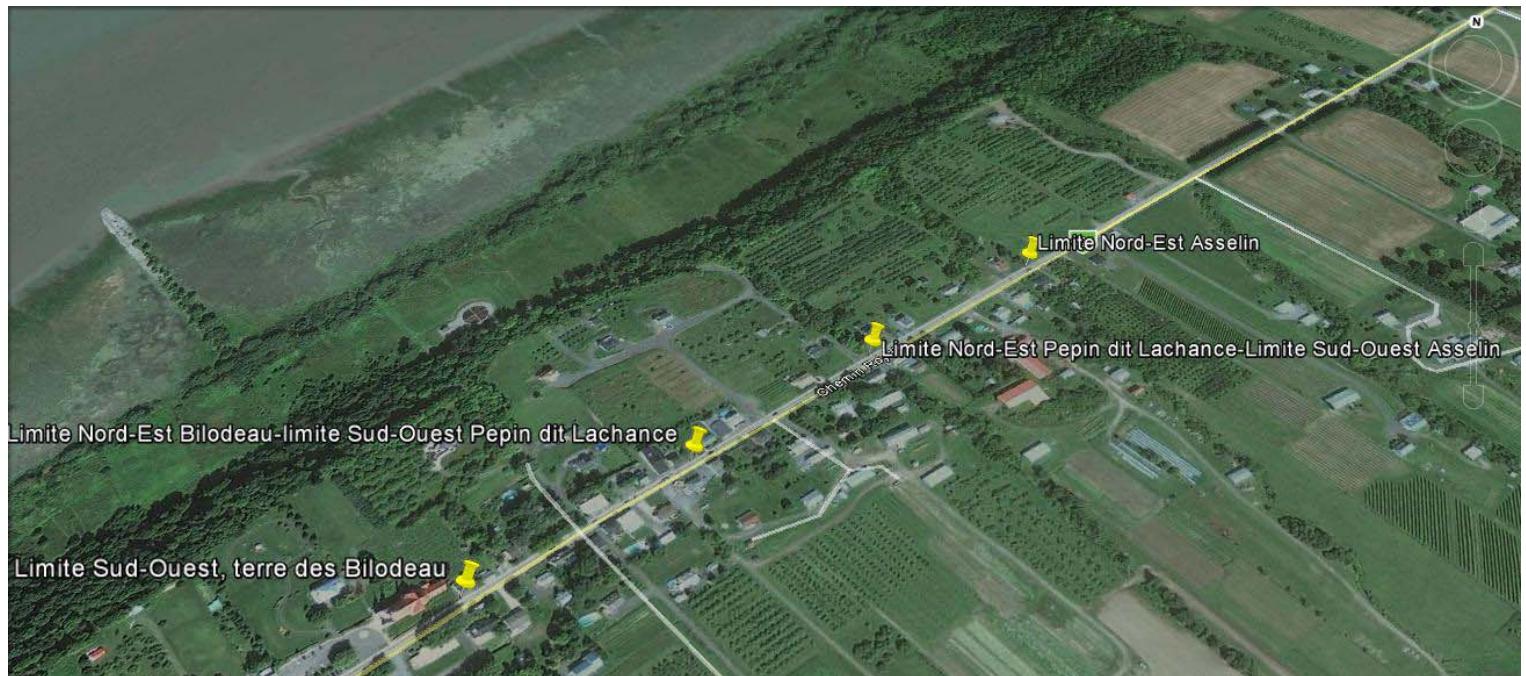


Sylvie Asselin
Énergicienne
Technique neuro cutanée (TNC)
Soins par les méridiens
Magnétisme
Tél.: 418-824-3042



SONDAGE IMPORTANT : Les revues Asselininformation et les archives audiovisuelles de l'Association disponibles sur CD et DVD

Les revues *Asselininformation* et les archives audiovisuelles de l'Association sont maintenant archivées sur des CD et des DVD pour en assurer la conservation. C'est notre administrateur Marcel Sasseville qui a volontairement procédé à ce travail de moine au cours des deux dernières années. Nous le remercions pour ce travail gigantesque ! Ces revues et documents audiovisuels gravés sur CD et DVD pourront être offerts aux membres si l'intérêt en justifie la faisabilité, car les différentes opérations pour leur préparation (nombre de CD et DVD, format, étiquette, pochette etc...) entraîneront nécessairement des coûts de production qui devront être absorbés par le prix de vente, à condition bien entendu, que le nombre de copies commandées en soit suffisant, ce que le présent sondage nous indiquera. **Nous vous demandons donc de nous aviser de votre intérêt à vous procurer éventuellement ces CD et DVD en remplissant le coupon-réponse disponible sur la feuille jaune insérée dans la présente revue *Asselininformation*, pour le faire parvenir avant le 7 août 2014, à l'adresse de l'Association.**



Carte réalisée à partir d'une photographie-satellite disponible sur le site Google earth. L'église Sainte-Famille est située dans le coin inférieur gauche, à la limite Sud-Ouest de la terre de Jacques Bilodeau. Les limites de la terre de Jacques Bilodeau correspondent approximativement aux numéros civiques 3925 à 3974, celle d'Antoine Pepin dit Lachance du 3976 au 4000 et celle de Jacques Asseline du 4004 au 4019, chemin Royal, à Sainte-Famille de l'Île d'Orléans.



Le « Fossé de la discorde » à l'est de la terre de Jacques Asseline et à l'ouest de la terre d'Antoine Pepin dit Lachance. À droite, la Maison Pichet, propriété de la famille Pichet depuis la troisième génération, soit Jacques Pichet, petit-fils de Jacques Asseline et Louise Roussin.

Postes Canada

Numéro de la convention 40069967 de la Poste-publication

Retourner les blocs adresses à l'adresse suivante :

Fédération des associations de familles du Québec

C. P. 10090, Succ. Sainte-Foy (QC) G1V 4C6

Veuillez livrer cette revue à :

IMPRIMÉ - PRINTED PAPER SURFACE